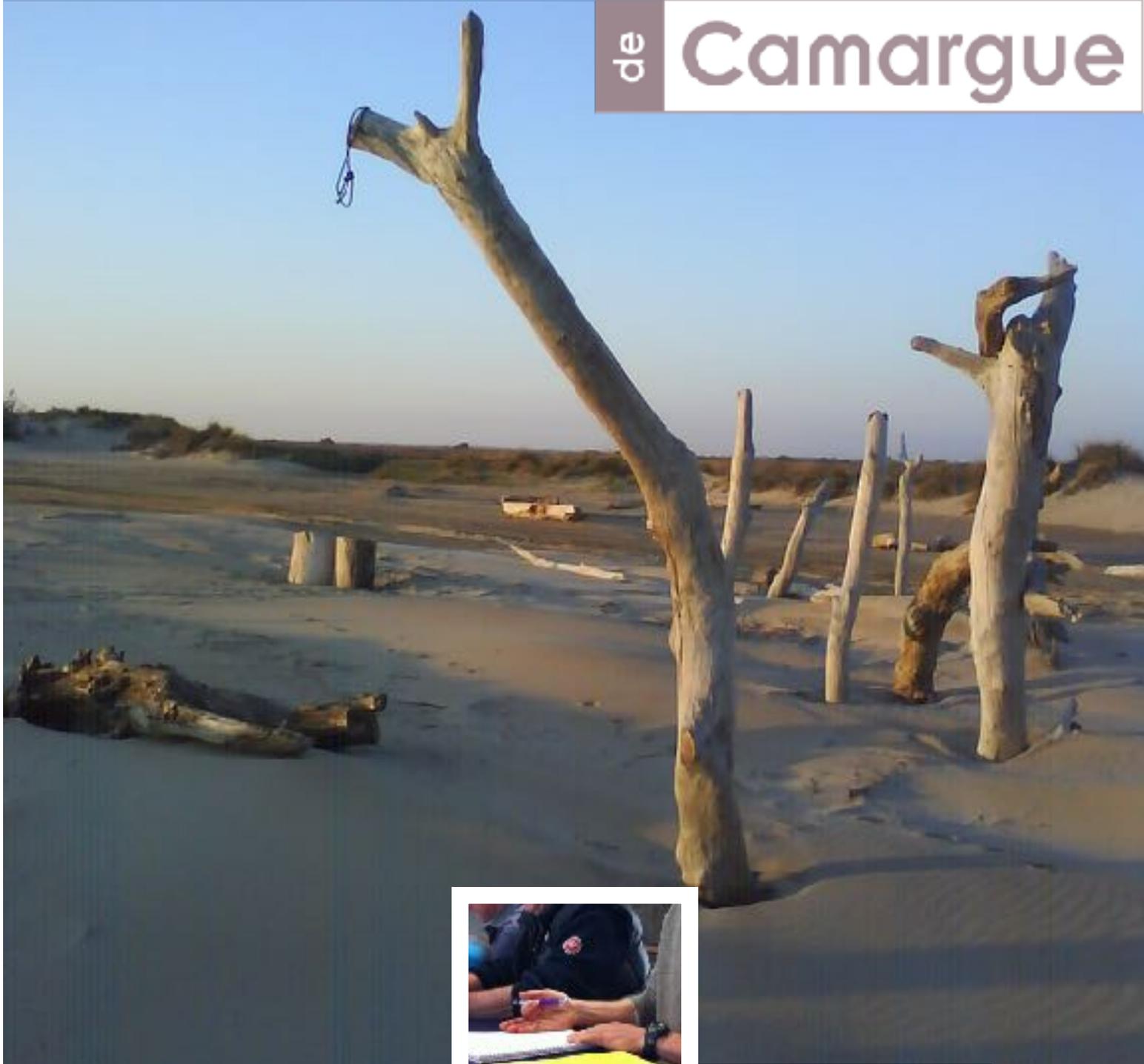


Parc naturel régional

de

Camargue



Rapport  
d'activité  
2018



# Sommaire

<b>Ambition 1</b>	
<b>Gérer le complexe deltaïque en intégrant les impacts du changement climatique</b>	<b>1</b>
<b>Eau</b>	<b>1</b>
<b>Ambition 2</b>	
<b>Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle</b>	<b>6</b>
Espaces naturels	7
Espaces naturels - Milieu marin	19
Habitats naturels - Natura 2000	23
Tourisme durable	29
Agriculture durable, Elevage	31
<b>Ambition 3</b>	
<b>Renforcer la solidarité territoriale, la cohésion sociale et améliorer le cadre de vie</b>	<b>33</b>
Patrimoine culturel	33
Développement local	37
Gouvernance	39
Suivi et évaluation de la charte et du territoire	34
Paysage - Cadre de vie - Urbanisme durable	41
<b>Ambition 4</b>	
<b>Partager la connaissance et ouvrir le delta aux coopérations méditerranéennes</b>	<b>43</b>
Éducation au territoire	43
Observatoire - Coopération	47
Annexes	49



## Ambition 1

### Gérer le complexe deltaïque en intégrant les impacts du changement climatique

#### Réseau de suivi « Eau et Milieux »

L'élaboration du Contrat de delta a mis en évidence la nécessité de structurer et d'agrandir le réseau existant pour le suivi de la qualité et de la quantité des eaux.

Le projet de réseau de suivis de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire du Parc de Camargue répond également aux objectifs de la Charte du Parc, qui vise à compléter le réseau de surveillance de la DCE afin de disposer d'une vision d'ensemble de l'évolution de l'état des eaux et des milieux en Camargue (article 3.1).

Les analyses envisagées permettront la mise en œuvre sur le terrain du suivi de la totalité des points proposés sur la thématique de la qualité.

Pour obtenir ces analyses l'achat de matériel de mesure supplémentaire rendra possible la réalisation sur le terrain du suivi des points proposés sur les thématiques de la quantité, qualité et littoral.

Ces acquisitions et analyses seront menées sur les trois années de la phase 2 du Contrat de delta (2017 à 2019) conformément aux fiches action CS1 et CS2.

2018 est donc la deuxième année de la mise en oeuvre du programme

Il s'agit de mettre en place les suivis qualité suivants :

Nutriments et matières organiques (nitrates, nitrites, ammonium, phosphates) : achat de consommables (réactifs, solutions étalons) pour analyses en régie à l'aide du photomètre acquis en 2015. Quantité nécessaire pour le suivi de 47 points (dont réalisation des analyses pour le compte d'autres gestionnaires), à raison d'une fois par mois, pendant 1 an soit 564 analyses avec un coût unitaire de 11,50 €

Nutriments et matières organiques (nitrates sur eaux saumâtres et salées, DBO5, DCO) : analyses complémentaires en laboratoire

Pour 36 points suivis une fois par mois pendant 12 mois soit 432 analyses avec un coût unitaire de 150 €

Contaminants (pesticides, métaux lourds et micropolluants) : 32 analyses par un laboratoire agréé avec un coût unitaire de 1 600 € / à La répartition dans le temps et dans l'espace des points analysés sera définie en prenant en compte les problématiques saisonnières liées à la météorologie et aux pratiques agricoles. Étant donné les coûts importants de ces analyses, une rotation de sites sera vraisemblablement organisée.

Les objectifs retenus pour l'ensemble de ces opérations sont :

- Évaluer et suivre l'état des masses d'eau et leur aptitude à la biologie, connaître leur évolution afin d'évaluer l'impact des activités humaines et des moyens de gestion
- Quantifier les flux d'eau entrants et sortants et les volumes échangés entre les différents compartiments
- Quantifier les entrées et sorties d'eau par les précipitations et l'évaporation et les intégrer aux bilans hydrométriques
- Améliorer la connaissance et la compréhension du système hydrologique de l'île de Camargue
- Apporter un outil d'aide à la gestion, afin de satisfaire des objectifs de niveaux adaptés aux divers enjeux du territoire

Pour la phase 2018:

L'acquisition de matériel sera centrée sur deux thématiques de suivi :





**BILAN 2018**

**Sur la partie analyse**

1. Les subventions de l'Agence de l'eau et de la Région ont été attribuées fin juin 2018. La subvention du Département n'a pas été accordée.
2. Une partie des dépenses seulement a été réalisée en 2018 : l'achat des réactifs pour les analyses "nutriments".
3. Les analyses en laboratoire seront réalisées en 2019 et les dépenses prévisionnelles associées sont reportées au budget 2019.

**Sur la partie acquisition de matériel**

4. Les subventions ont été attribuées fin juin 2018.
5. Les acquisitions n'ont pas encore été réalisées et sont reportées à l'année 2019.

Contact : Magalie Puech

**Développement d'une application informatique dédiée aux suivis quantitatifs et qualitatifs de l'eau en Camargue**

Le Parc naturel régional de Camargue est depuis plusieurs années l'entité porteuse et animatrice du Contrat de delta Camargue. Ce dernier est mis en œuvre depuis fin 2012 pour une gestion globale et durable de l'eau sur le territoire.

La structuration du réseau existant pour le suivi de la qualité et de la quantité des eaux s'avère d'autant plus pertinente que le territoire de Camargue a la particularité de compter un grand nombre d'acteurs impliqués dans le suivi, la surveillance et la gestion de l'eau et des milieux

aquatiques. Tous ces acteurs produisent des données pour leurs propres besoins et la mise en commun de ces informations est d'une importance capitale pour une gestion globale et concertée à l'échelle du territoire. Dans ce cadre le développement d'une application informatique en ligne est des plus pertinent.

Les objectifs attendus de cette action sont :

1. Disposer d'un outil pour centraliser et valoriser les suivis mis en œuvre par les divers acteurs de l'eau en Camargue, doté d'interfaces de saisie et de consultation ergonomiques et conviviales ;
2. Répondre aux besoins spécifiques liés aux missions de suivi et de gestion des eaux : diversité des données, volume important ...
3. Faciliter les missions de gestion (ou cogestion) du Parc de Camargue, en particulier les opérations de suivi et de gestion hydrauliques ;
4. Permettre au Parc et à ses partenaires de répondre concrètement aux obligations liées à la convention d'Aarhus et à la directive européenne INSPIRE qui, pour favoriser la protection de l'environnement, impose aux autorités publiques de publier sur internet leurs données environnementales géographiques et de les partager entre elles.

BILAN 2018 :

L'opération a été réalisée quasi intégralement en 2018, par le prestataire Business Geografic.

Le développement de l'outil a été assuré par le prestataire et la conduite du projet a mobilisé l'équipe projet en interne (SIG, Suivis, Eau) :

- une réunion de lancement (février) puis 5 comités de pilotage (de mars à juin),
- 4 séances de travail du groupe projet.

**Références à la charte**

- Article 1.1. Renforcer et pérenniser les instances et les outils de gestion collective de l'eau sur l'ensemble du territoire du parc
- Article 3.1. Mettre en place un réseau de surveillance de la qualité des eaux complémentaire aux réseaux de la DCE
- Article 13.2. Faire de l'Observatoire Camargue l'outil de référence du delta
- Article 14.2. Faire de l'Observatoire Camargue un outil de restitution interactif
- Article 16.1. Intensifier le travail en réseau

**Instances concernées**

- Commission gestion de l'eau et des milieux aquatiques, chasse et pêche
- Comité de delta Camargue
- Conseil scientifique du Parc et de la réserve de biosphère

**Cofinanceur**

Région, Agence de l'eau RMC, Conseil départemental, Parc Naturel Régional de Camargue



**Ambition 1  
Gérer le complexe deltaïque en intégrant les impacts du changement climatique**

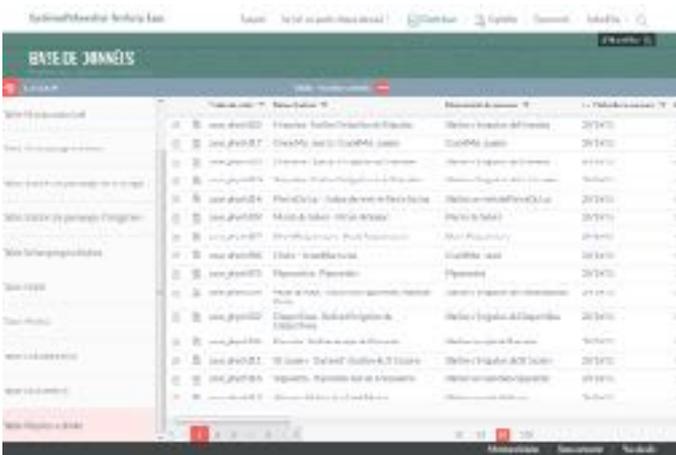
Le suivi étroit de la réalisation de l'outil a été assuré plus particulièrement par la chargée d'études Réseau de suivi :

- entre 15 et 20 rendez-vous téléphoniques entre la chargée d'études Réseau du Parc et le chargé de développement de l'outil du prestataire,
- entre chaque séance de travail, la chargée d'études Réseau a assuré la production des éléments nécessaires à la réalisation de l'outil par le prestataire,
- entre chaque livraison, la chargée d'études a assuré un travail de test (recettage) et de nombreux échanges avec le prestataire sur les éléments livrés (via un outil de suivi informatique).

En fin d'année 2018, quelques éléments techniques restent à finaliser et la mise en ligne est prévue au 1er semestre 2019.

7.

Contacts : Magali Puech



**Contrat de delta Camargue : mettre en oeuvre un programme d'action pour la Camargue**

**BILAN 2018**

L'année 2018 a constitué la 1re année de mise en oeuvre de la phase 2 du Contrat de delta Camargue (signée fin novembre 2017).

**Pilotage du Contrat de delta**

Des contacts réguliers ont été maintenus avec le Président du Comité de delta et avec les partenaires financiers. L'arrivée d'une nouvelle chargée de mission référente dans les services de la Région a donné lieu à une journée de prise de connaissance et de travail (septembre 2018).

Suite à la demande du SIVVB (Syndicat intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux) d'intégrer le Comité de delta, le Parc a sollicité M. Le Préfet pour la prise d'un arrêté modificatif de composition. Cette intégration a été entérinée par l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2018.

En vue de la production d'un bilan d'avancement technique et financier au 1er trimestre 2019, l'ensemble des maitres d'ouvrage a été contacté en décembre 2018.

**Suivi des actions engagées**

La chargée de mission Eau a assuré le suivi des actions inscrites au Contrat de delta en participant à diverses réunions de travail

- Agriculture et Environnement en Camargue : 3 séances d'échanges et de travail au lancement de la mission Agro-écologie au sein des PNR de Camargue et des Alpilles

- Élaboration du SOCLE sur le grand delta du Rhône (action SG3 du Contrat)





- Mise en service de la station d'épuration des Saintes-Maries-de-la-Mer

La chargée de mission a participé à l'inauguration de la nouvelle station en avril 2018. Suite à des questions de la communauté d'agglomération ACCM sur le dispositif de suivis à mettre en place, la chargée de mission a tenu une séance de travail avec la Réserve de Camargue sur les suivis existants et des préconisations de compléments.

- Travaux sur berges des canaux par l'ASCO Corrège Camargue Major et autres actions des ASP

Les travaux envisagés par l'ASCO sur les berges du canal de Rousty (action GR9), particuliers par leur nature (génie écologique) et par leur ampleur ont donné lieu à deux réunions (avril et novembre) et une visite de terrain (juin).

Concernant les projets portés par les Associations syndicales de propriétaires (actions GR2 à 4 et GR9 à 13), la chargée de mission a rencontré à deux reprises le SMGAS du pays d'Arles (avril et septembre).

- Actions sur les Étangs et marais des salins de Camargue

La chargée de mission a participé le 17 mai 2018 à une journée de pêches scientifiques (action MA9 du Contrat).

L'étude pour l'adaptation du réseau de drainage du bassin du Japon (action MA13) a démarré fin 2018 : la chargée de mission a participé à la réunion de lancement.

#### ANIMATION DE LA CEDE

5 réunions de gestion courante se sont tenues au cours de l'année 2018 (16 janvier, 27 février, 15 mai, 11 septembre, 29 novembre).

La situation hydrologique particulière début 2018 (forte sécheresse, niveau des étangs très bas) a conduit à une fréquence plus importante de réunions, afin de suivre la situation et les impacts de la gestion pratiquée (apports

importants d'eau de mer). À l'initiative de la DDTM, une réunion spécifique à l'examen de scénarios d'apports d'eau douce au système Vaccarès a également eu lieu en janvier 2018.

La CEDE a poursuivi le travail engagé pour la prise en compte des besoins en matière de continuité écologique dans la définition de ses consignes de gestion. Cependant l'impossibilité de procéder à des sorties d'eau pour créer un « appel » en mer (liée aux très bas niveaux des étangs) a limité cette capacité d'action. Le recrutement observé à la passe-piège a été très faible, possiblement en lien avec l'hydrologie du système. Des analyses complémentaires devront cependant être réalisées afin d'apprécier l'état du stock de civelles en mer et l'effet des différents paramètres environnementaux sur la dynamique migratoire.

Grâce à l'accord de l'ASA de Fumemorte et au travail réalisé par la Tour du Valat, les informations sur les volumes apportés à l'étang du Vaccarès par le canal de Fumemorte peuvent être, depuis courant 2017, communiquées à la CEDE lors des points de situation. L'année 2018 constitue donc la 1re année complète à bénéficier de ces données, qui contribuent à éclairer le bilan hydrologique du système.

Les conditions météorologiques et hydrologiques très particulières de l'année ont nécessité à plusieurs reprises l'adaptation des consignes entre les réunions. La chargée de mission Eau a aussi assuré un suivi régulier des conditions du milieu (consultation des détenteurs de données), la circulation de l'information sur la situation auprès des membres de la CEDE, et leur consultation avant les décisions concernant les modifications des consignes d'ouverture du pertuis de la Fourcade.

Contacts : Magali Puechr

#### Références à la charte

Article 1.1. Renforcer et pérenniser les instances et les outils de gestion collective de l'eau sur l'ensemble du territoire du parc

Article 1.2 Organiser la gestion de l'eau sur le territoire pour répondre aux situations de crise

Article 2.1 Rechercher un fonctionnement deltaïque plus proche du naturel

#### Instances concernées

Commission gestion de l'eau et des milieux aquatiques, chasse et pêche

Comité de delta Camargue

Commission exécutive de l'eau

#### Cofinanceur

Agence de l'eau RMC, Parc Naturel Régional de Camargue



## Ambition 1

### Gérer le complexe deltaïque en intégrant les impacts du changement climatique

#### DÉFINITION ET MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE L'EAU DU PNR CAMARGUE

Mobilisation des instances du Parc de Camargue sur les questions de gestion de l'eau et contributions à d'autres thématiques du Parc

Réunion du comité technique de l'extension du Contrat de baie métropolitain au Golfe de Fos en janvier 2018.- Comité de gestion du Plan de Gestion des Espaces Naturels du Grand Port Maritime de Marseille en février 2018.

Comité de pilotage pour la diversification de la ressource en eau potable aux Stes-Maries-de-la-Mer en juin 2018 ;

- Réunion sur le projet de recherche collaborative Digue2020 en février ;

- Atelier LittoSIM en novembre

**COMMUNICATION ET SENSIBILISATION SUR LA GESTION DE L'EAU EN CAMARGUE** La chargée de mission Eau a également assuré de façon occasionnelle des entretiens contribuant à communiquer et sensibiliser aux enjeux de la gestion de l'eau sur le territoire : entretien préparatoire à la réalisation d'un parcours sonore le long du Rhône entre Arles et Mas-Thibert (action CPIE Rhône Pays d'Arles / réseau Rhône méridional) en mars, entretien avec les étudiants de l'Institut supérieur d'agriculture et d'agroalimentaire (ISARA) de Lyon en septembre.

#### Décliner le Plan Rhône au niveau du Delta

##### BILAN 2018

#### Amélioration de l'évacuation des eaux / Ressuyage de l'île de Camargue

En 2018, l'étude sur le pertuis de la Fourcade a été finalisée par le SYMADREM, la chargée de mission a participé à la réunion de restitution en février puis à une réunion de travail avec le SYMADREM en mars.

Le cahier des charges et le dossier de consultation pour la mission d'élaboration du dossier d'autorisation environnementale unique des travaux sur le pertuis de la Fourcade (sous maîtrise d'ouvrage Parc) ont été rédigés à l'été 2018. La chargée de mission a dans ce cadre travaillé en concertation avec le SYMADREM et avec la responsable des marchés publics au Parc de Camargue.

Une réunion de cadrage a été sollicitée auprès des services instructeurs, elle a eu lieu en septembre.

La consultation des entreprises s'est déroulée ensuite, la chargée de mission a assuré l'analyse des offres et la négociation avec les deux candidats à la mission.

Le 23 novembre 2018, ce marché a été notifié au bureau d'études Egis eau. La réunion de lancement de la mission s'est tenue début décembre 2018.

(voir action 2015A101)

#### Thématique Inondations du Plan Rhône / autres aspects

La chargée de mission a participé à plusieurs réunions / évènements :

- Comité de pilotage pour le Renforcement des digues du Grand Rhône en janvier 2018,

- exercice de simulation d'une inondation au Musée de Camargue pour mise en sécurité des biens culturels (briefing et debriefing) en mai,

- Comité de coordination du pré-schéma Sud du Plan Rhône en septembre 2018.

Par ailleurs, le Parc de Camargue ayant été identifié pour porter une action de sensibilisation des scolaires dans le cadre de la démarche ReVITeR (Réduire la Vulnérabilité aux inondations des Territoires Rhodaniens), une réunion interne s'est tenue en janvier 2018.





### Mission de sensibilisation des usagers du littoral

La plage de Beauduc est l'une des plus sauvages de Camargue. Depuis le moyen-âge, elle est symbole de liberté et conserve un aspect «rebelle». Chaque année, notamment l'été, de nombreux véhicules (véhicules légers, vans aménagés, 2 roues, caravanes ...) se rendent sur Beauduc pour la pratique du kitesurf, de la pêche, du vélo, mais également et surtout pour le camping «sauvage». Cependant, depuis l'achat des terrains limitrophes du Domaine Public Maritime ainsi que des anciens salins par le Conservatoire du Littoral, les enjeux de préservation ont changé. La réglementation mise en place sur le site s'est progressivement durcie, notamment en cette année 2018.

Depuis septembre 2013, un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) concerne une partie de la pointe des Sablons. Depuis juillet 2018, l'interdiction de circulation de tous types de véhicules sur l'intégralité de la plage permet de laisser libre cours à la pratique du kitesurf ou autres activités physiques en toute sécurité, mais également d'offrir une belle plage sauvage et naturelle aux visiteurs.

Cette nouvelle réglementation, associée à l'ancienne répartition des différents usages de la plage (zone de baignade, d'activités nautiques ...), n'est malheureusement pas encore bien intégrée par les usagers. De ce fait, depuis 2011, une équipe d'écogardes saisonniers est déployée pour informer et diriger les usagers sur le site de Beauduc de juillet à octobre. Elle patrouille dans le but de sensibiliser et informer les utilisateurs de la plage. Les retours positifs des usagers ont permis de renouveler l'expérience d'année en année.

Objectifs de l'action

5. Garantir une préservation des espaces littoraux,
6. Proposer un dispositif de veille, de sensibilisation et d'information des usagers du littoral



7. Éviter les conflits d'usages
8. Faire respecter la réglementation
9. Relever des données liées à la faune, la flore littorale, la fréquentation et les usages
10. Entretenir les équipements et la signalisation nécessaires à la fréquentation du site

### Secteur de Beauduc

Depuis 2012, à la demande des usagers et pratiquants du site, un plan de gestion annuel est mis en place par le Parc naturel régional de Camargue avec l'appui des services concernés (DDTM, Conservatoire du littoral, communes, Sous-Préfecture, etc.) et des représentants des associations (cabaniers, plaisanciers, écoles de kitesurf, pêcheurs) œuvrant pour la sauvegarde de ce site emblématique

### Références à la charte

- Article 2.1. Rechercher un fonctionnement deltaïque plus proche du naturel
- Article 2.2. Intégrer la dynamique littorale et le risque de submersion marine dans la gestion du territoire
- Article 4.1. Conserver les espaces naturels remarquables et leurs interconnexions
- Article 8.1. Maîtriser les flux sur les espaces naturels sensibles
- Article 8.2. Augmenter les contrôles pour mieux faire respecter la réglementation sur le territoire
- Article 14.1. Partager la connaissance du fonctionnement des écosystèmes camarguais

### Instances concernées

Commission protection de la nature, études, recherches scientifiques

### Cofinancier

Région, commune d'Arles, Mecennat WWF/Coca Cola,PNRC



## Ambition 2

### Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

Cette démarche est passée par la mise en place de cinq zones distinctes concernant les usages (Annexe

**La pointe des sablons** : cette zone renferme, depuis septembre 2013, un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB). Seul l'accès à pied, à vélo ou à cheval est autorisé pour la journée. La pratique du kitesurf doit s'effectuer à 300m du rivage. Enfin, la pêche est réglementée. Un exclos à sternes a été construit sur la pointe des Sablons dans le cadre du programme Life+ MCSalt. À noter, en cette année 2018, en raison des dégradations hivernales, l'APPB n'est plus accessible en véhicules, mais seulement à pied, à vélo ou à cheval.

**La plage de la comtesse** (nord de la plage) est dévolue à la pratique du kitesurf. Dans cette zone, les kitesurfeurs peuvent naviguer à n'importe quelle distance de la plage. Deux zones situées aux extrémités de la plage et délimitées par des piquetages sont réservées aux écoles de kitesurf. Seuls les pêcheurs professionnels et les écoles de kitesurf ont le droit de circuler en véhicule motorisé et de stationner sur cette zone. Le bivouac est cependant encore toléré.

**La plage des cabanons** (ou plage centrale) est dévolue à la baignade, à la pêche et aux autres activités de plage. Depuis le 06 juillet 2018, le stationnement et la circulation des véhicules à moteur ainsi que le camping sont interdits sur la zone, seul le bivouac y est toléré.

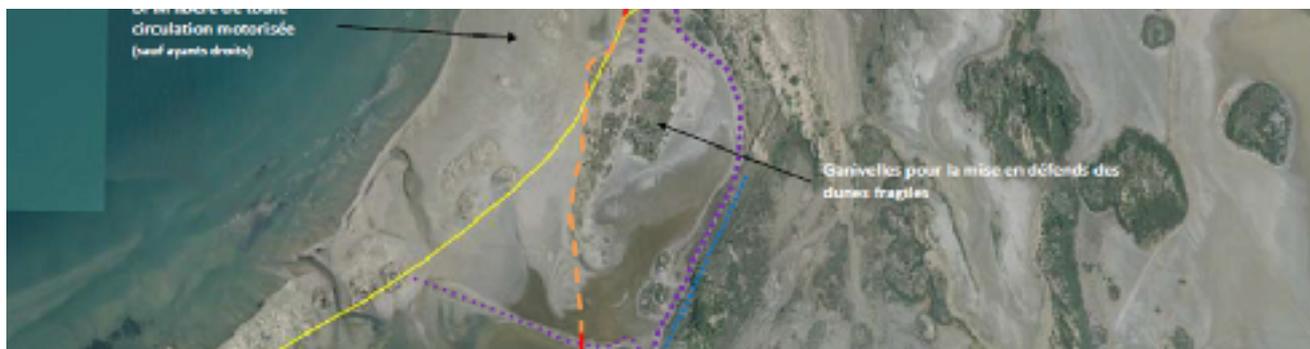
**La zone des plaisanciers** : nouvel espace dans l'agencement de Beauduc, il se situe en arrière de la plage centrale, dans les terrains du Conservatoire du Littoral. Il est dévolu à l'association des plaisanciers de Beauduc. Un piquetage permet de délimiter cette nouvelle zone de la fin de la plage centrale autrement dit, du Domaine Public Maritime. Depuis avril 2018, seuls les adhérents aux associations, inscrits à la liste et ayant passés la digue à la mer aux dates fixées peuvent s'y installer

**Le parking** : aire naturelle où le stationnement et le camping sont autorisés. En raison de l'interdiction des véhicules à moteur et du camping/caravaning sur l'ensemble des plages de Beauduc (juillet 2018), cet espace est devenu l'unique zone de stationnement et de camping. Depuis le parking, des passerelles en bois permettent d'accéder au front de mer en traversant le cordon dunaire.



Avec 280 véhicules comptés le 25 août la capacité maximale du parking (1500 véhicules) de l'espace de parking n'a jamais été atteinte. Les activités de la plage s'orientent aujourd'hui essentiellement vers les sorties à la journée et la pratique du Site surf. Hors l'activité maintenue par les associations locales, le camping sur le secteur devient marginal. La fréquentation du secteur est largement soumise aux conditions météorologiques favorables aux sports de glisse (vent). Les pratiques festives (rave party)





qui avaient pris une importance conséquente à la fin des années 2000, n'ont aujourd'hui pratiquement plus lieu sur la plage. Autres évolutions majeures de cette année : la diminution drastique de la présence de véhicules de type 4X4 sur le secteur.

### Secteur de Piémanson

La plage de Piémanson se situe à l'extrême sud de la commune d'Arles, près du village de Salin-de-Giraud, en embouchure du Rhône. La gestion du DPM est découpée en deux secteurs : l'arrière-plage (du cordon lunaire aux limites du Domaine de la Palissade) fait l'objet de la concession de gestion auprès du Conservatoire du Littoral dont le Parc Naturel Régional de Camargue est gestionnaire. La plage et le cordon lunaire restent sous la responsabilité des services de l'État.

Directement desservie par la voie départementale 36D, la plage est facile d'accès. Cette dernière était un haut lieu du camping sauvage, jusqu'en 2014, avec jusqu'à 15 000 personnes occupant des caravanes positionnées tout le long du littoral, du bord de la mer jusque dans les dunes.

Depuis, un arrêté préfectoral datant du 31 mars 2015 régit les usages et les accès à la plage de Piémanson. La circulation et le stationnement des véhicules et engins à moteur sont interdits sur le rivage de la mer, les dunes et la plage. Un grand piquetage en bois matérialise une zone de parking. Le parking est ouvert de 6h à 22h.

2008 n'a pas vu d'évolution majeure des pratiques ou des infractions sur le site. Les contacts avec les usages indiquaient plutôt une satisfaction envers la réglementation actuelle.

### La plage Napoléon :

La plage Napoléon est située sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône, longue d'une dizaine de kilomètres, bordée par des espaces dunaires, entre l'embouchure ouest du Rhône et le golfe de Fos sur Mer. La plage de Napoléon

comprend au Sud-Ouest l'anse de Carreau, célèbre pour la pratique du kitesurf. Comme pour la plage de Piémanson, elle est facile d'accès et est directement desservie par la route de Napoléon.

Dans ce secteur, les véhicules à moteur et cavaliers doivent circuler uniquement entre les plots et les encochements délimitant la zone de parking. Le parking est payant en journée de mi-juin à fin août avec un tarif de 3,50€ par jour et par véhicule. Le bivouac et le camping sont interdits sur la plage, tout comme les feux. Un enclos à sternes a été créé en arrière-dune, les piétons ne doivent pas y pénétrer. Enfin, les kitesurfeurs doivent respecter la zone qui leur est dédiée.

Un effort particulier sur le dispositif life Envoll (protection des larvo-limicoles) a été réalisé, notamment par la mise en place d'animation spécifique avec l'outil pédagogique dédiée : la « Laromobile ».

Sur les deux mois de prospection (juillet 2018 – août 2018), 1737 personnes ont été sensibilisées soit 1396 pour le site de Beauduc, 161 pour la plage Napoléon et 180 sur Piémanson. Comme l'indiquent ces chiffres, l'effort de sensibilisation est porté en majorité sur Beauduc en raison des changements de réglementation cette année.

De manière plus globale, les missions d'entretiens ont porté sur la remise en état des équipements et la réparation des actes de vandalisme.

L'équipe d'écogarde a pu aussi participer à d'autres missions sur le site comme les suivis environnementaux (herbier de zostère, suivi bathymétrique...), les activités liées aux activités cynégétiques

Contact : Gaël Hemery, Laetitia Poulet

### Références à la charte

Article 2.1. Rechercher un fonctionnement deltaïque plus proche du naturel ; Article 2.2. Intégrer la dynamique littorale et le risque de submersion marine dans la gestion du territoire ; Article 4.1. Conserver les espaces naturels remarquables et leurs interconnexions ; Article 4.2. Conserver les habitats et les espèces prioritaires d'intérêt communautaire ; Article 4.3. Améliorer le contrôle et la gestion des espèces à dynamique envahissante ; Article 5.1. Assurer la conservation de grands ensembles naturels sensibles ; Article 11.4. Conserver l'identité paysagère du territoire et sauvegarder le patrimoine bâti ; Article 12.2. Développer les énergies renouvelables pour un bénéfice local et un usage de proximité ; Article 13.1. Développer des programmes de recherche concertés ; Article 14.1. Partager la connaissance du fonctionnement des écosystèmes camarguais

### Instances concernées

Conseil scientifique et d'éthique du Parc  
Commission protection de la nature, études, recherches scientifiques

### Cofinancier

État ; Région, Conseil départemental 13, Agence de l'eau RMC, Conservatoire du Littoral, Commune d'Arles ; PNRC, Recettes des domaines



## Ambition 2

Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

### Projet de station de baguage

Le projet se situe au cœur de la réserve de biosphère de Camargue. Les étangs et zones humides situés sur le Domaine de Rousty sont inscrits sur la liste RAMSAR depuis 1986 et classés en « plan d'eau » et en « zones humides » des « réservoirs de biodiversité » de la trame bleue du SRCE PACA et font partie du site Natura 2000 « Camargue ». Le Domaine est classé ZNIEFF de type 1 sur environ 70% de sa surface, le reste étant en ZNIEFF de type 2.

Les inventaires menés, notamment sur les espèces paludicoles de la roselière, identifient ce milieu comme un habitat d'espèces à enjeux très fort : lieu de halte migratoire, de nidification et/ou d'hivernage.

La quasi-totalité du cortège des oiseaux paludicoles (Butor étoilé, Blongios nain, Lusciniole à moustaches, Rousserole turdoïde, Panure à moustache, Rousserole effarvate, Bruant des roseaux à gros bec, etc.) y est nicheuse.

Des sessions de baguage scientifique effectuées sur le site démontrent également l'importance du site pour les passereaux paludicoles en postnuptial et en hivernage. Les résultats montrent que sur les 20 espèces répertoriées, 10 sont des espèces paludicoles et 3 d'entre elles (Panure à moustaches, Lusciniole à moustaches, Rousserole turdoïde) sont inféodées à des habitats en très bon état.

Il est à noter que Lusciniole à moustaches (*Acrocephalus melanopogon*), espèce protégée en France, est inscrite à l'annexe I de la directive « Oiseaux » et aux annexes II des conventions de Berne et de Bonn.

Un ancien bâti, dénommé « cabane du pêcheur », jouxte cette roselière et le sentier d'interprétation de Rousty. Ce bâtiment, utilisé autrefois comme station de pompage et aujourd'hui propriété du Conservatoire du littoral, n'est plus utilisé et présente pourtant une position stratégique en termes de valorisation de la biodiversité.



En effet, les suivis scientifiques ponctuels (programme de baguage en roselière, protocoles de suivis de la biodiversité, etc.) développés à proximité de ce bâti amènent naturellement le Parc naturel régional de Camargue à envisager la création d'une station de baguage en ce lieu.

Cet outil permettra un suivi sur le long terme des espèces avifaunistiques patrimoniales présentes et de fait une meilleure prise en compte de leur besoin en adaptant au mieux les mesures conservatoires en leur faveur.

Les usages (sagne, pâturage, etc.) pratiqués sur le site obligent à mettre en place des suivis pérennes pour être réactif en cas de modification de la structure et de la dynamique des populations. En effet, la sagne, le pâturage ainsi que la gestion hydraulique ont un impact direct sur les habitats et donc sur l'avifaune.





### Les objectifs :

Projet innovant sur le territoire Camarguais, une station de baguage combine l'étude scientifique et la sensibilisation. C'est un outil au service de la conservation des espèces, des ressources naturelles et des habitats.

Une station de baguage est un outil de prospection scientifique, de formation et de sensibilisation pour les ornithologues aguerris, les aides-bagueurs en formation et le grand public. La technique de baguage permet d'obtenir des informations sur l'avifaune qu'il paraît difficile de recueillir par d'autres méthodes : inventaires d'espèces discrètes, évolution-étude du comportement ou dynamique de population, étude de la phénologie de migration des oiseaux en halte migratoire, etc. Les données recueillies s'intègrent à la réflexion sur la gestion du patrimoine naturel à l'échelle du site, mais au-delà (nationale et internationale). Ces deux approches, combinant l'étude scientifique et la sensibilisation, permettent de mieux appréhender la conservation des espèces, des ressources naturelles et des habitats.

La station de baguage aura deux missions :

#### 1. La principale est une mission scientifique :

Les habitats concernés (roselières, marais, ripisylves, etc.), inscrits sur la liste RAMSAR, sont de réels réservoirs de biodiversité. Ce sont des lieux de reproduction, d'abri et de nourrissage nécessaires au cycle de vie de nombreuses espèces patrimoniales. Il est important de mieux connaître pour mieux gérer et ainsi maintenir les caractéristiques écologiques de cette zone humide d'importance internationale.

Les données avifaunistiques recueillies permettront d'orienter sur le long terme les mesures de gestion, de restaurer-réhabiliter les habitats rendus peu attractifs et de maintenir ceux vitaux pour les espèces patrimoniales fréquentant le site.

#### 2. La seconde est une mission pédagogique :

La proximité avec le sentier d'interprétation de Rousty permettra aussi de sensibiliser le grand public aux enjeux de préservation de la biodiversité.

La station informera le public sur le phénomène de la migration des oiseaux, l'intérêt de la gestion et de la protection des espèces et des espaces.

De plus, elle pourra dispenser une formation aux aides-bagueurs qui permettent d'assurer le fonctionnement de ce type de suivis scientifiques.



Contact : Gaël Hemery, Laetitia Poulet

### Références à la charte

Article 4.1. Conserver les espaces naturels remarquables et leurs interconnexions

Article 4.2. Conserver les habitats et les espèces prioritaires d'intérêt communautaire

Article 7.2. Développer une offre d'accueil et de services touristiques à haute performance environnementale et fondée sur l'accessibilité aux personnes déficientes

Article 8.1. Maîtriser les flux sur les espaces naturels sensibles ;

Article 13.1. Développer des programmes de recherche concertés ;

Article 13.2. Faire de l'Observatoire Camargue l'outil de référence du delta

Article 14.1.2. Diversifier et qualifier l'offre d'éducation et de sensibilisation au territoire

### Instances concernées

Commission protection de la nature, études, recherches scientifiques

Groupe de travail ou comité spécifique à l'opération (technique, de pilotage, de suivi)

### Cofinanceur

Conservatoire du Littoral, mécénat : Fondation « ensemble », Fondation Primagaz



**Ambition 2**  
**Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle**

**Gestion des terrains du Conservatoire du littoral : Étang et marais des Salins de Camargue**

Le site des Étangs et marais des salins de Camargue (EMSC) est situé au sud de l'île de Camargue. Il s'étend sur les communes d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer avec des limites comprises entre la Réserve naturelle de Camargue et la propriété du groupe des salins. Ce territoire de 6 585 ha appartient au Conservatoire du littoral qui, depuis 2011, en a confié la gestion au Parc naturel régional de Camargue, à la Tour du Valat et à la Société nationale de protection de la nature, dans le cadre d'une cogestion.

Le site des EMSC tire sa particularité de la richesse de sa diversité, mais également des surfaces exceptionnelles

	Réalisé
Région Sud	114 000,00 €
CD 13	20 000,00 €
Conservatoire	258 902,00 €
Commune	19 317,00 €
Autres	558 485,00 €
<b>Total</b>	<b>970 704,00 €</b>

d'habitats côtiers (sansouïres, lagunes, prés salés ...) qui lui confère un intérêt écologique tout particulier.

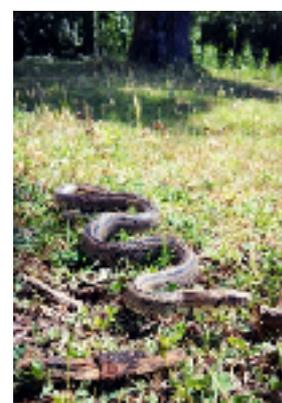
La gestion du site a mobilisé 970 704 € en 2018

Les principales missions concernent :



**les suivis**

1. Salinités et niveaux d'eau
2. Comptage de l'avifaune
3. Suivi Popreptiles
4. Suivi des pontes de cistudes
5. Suivi de la présence de la Leste à grande stigma
6. Suivi des herbiers
7. Suivi des espèces exotiques :
8. Suivi d'activité pastorale





### 9. Suivi de l'activité cynégétique

### 10. Suivi de la continuité hydro biologique

Les travaux : trois chantiers principaux ont eu lieu cette année :

1. La continuité de l'aménagement du parking de Beauduc
2. La réfection des pistes d'accès de Tourvieilles et de la Vignolles, principales voies d'accès du site
3. Réfection d'ouvrages de petites hydrauliques

Ainsi que des missions d'entretien général sur les installations en place comme le piquetage ou les accès, le nettoyage des plages

La surveillance en continu du site reste une des missions de base sur le site, avec des particularités comme la gestion des accès réservés aux associations locales et les activités de sport de glisse nautique très pratiquées sur le site.

Les missions de sensibilisation et de communication restent une des bases de la gestion du site. On peut ainsi noter pour cette année : l'accueil de personnes en situation de handicap, des visites de sites, l'accueil d'équipe de tournage. La lettre d'information N°4 du site est parue.

Contact : Gaël Hemery, Laetitia Poulet, Marie Mayer

### Gestion des terrains du Conservatoire du littoral : Domaine de la Palissade .

Géré par le Parc Naturel Régional de Camargue depuis le 1er janvier 2014, le Domaine de la Palissade est la 1re acquisition faite par le Conservatoire du Littoral en 1977. Situé à Salin de Giraud, village de la commune d'Arles, à l'embouchure du Grand Rhône sur une superficie de 702 ha, le Domaine de la Palissade est le dernier territoire non

endigué de l'île de Camargue. Ainsi, au-delà de sa richesse spécifique, le Domaine de la Palissade est caractérisé par la particularité de son fonctionnement



hydrogéomorphologique, évoluant en suivant la géomorphologie originelle du delta.

Le Domaine s'inscrit dans plusieurs statuts de protection aussi bien locaux qu'internationaux. IL est, avec le musée de Camargue, le seul site dont l'accès est réglementé et payant, avec plusieurs activités proposées au public telles que des sentiers pédestres et équestres, des ateliers de médiation scientifique ou encore des activités culturelles en lien avec les problématiques du site.

### Références à la charte

- Article 2.1. Rechercher un fonctionnement deltaïque plus proche du naturel ; Article 2.2. Intégrer la dynamique littorale et le risque de submersion marine dans la gestion du territoire
- Article 4.1. Conserver les espaces naturels remarquables et leurs interconnexions, Article 4.2. Conserver les habitats et les espèces prioritaires d'intérêt communautaire
- Article 4.3. Améliorer le contrôle et la gestion des espèces à dynamique envahissante
- Article 5.1. Assurer la conservation de grands ensembles naturels en lien avec l'élevage extensif
- Article 7.3. Répartir la fréquentation dans l'espace et dans le temps ; Article 8.1. Maîtriser les flux sur les espaces naturels sensibles
- Article 11.4. Conserver l'identité paysagère du territoire et sauvegarder le patrimoine bâti ; Article 12.2. Développer les énergies renouvelables pour un bénéfice local et un usage de proximité ;
- Article 13.1. Développer des programmes de recherche concertés ; Article 14.1. Partager la connaissance du fonctionnement des écosystèmes camarguais

### Instances concernées

- Conseil scientifique et d'éthique du Parc
- Commission protection de la nature, études, recherches scientifiques
- Comité de pilotage sites Natura 2000

### Cofinanceur

État ; Région, Conseil départemental 13, Agence de l'eau RMC, Conservatoire du Littoral, Commune d'Arles ; PNRC, Recettes des domaines



**Ambition 2**

**Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle**

la gestion du site à mobilisé 496 802 €

	Réalisé
Région Sud	5 000,00 €
CD 13	286 567,00 €
Conservatoire	47 731,00 €
Commune	96 524,00 €
Autres	60 980,00 €
<b>Total</b>	<b>496 802,00 €</b>

Les principales missions concernent

les suivis (la liste suivante est une sélection des suivis réalisés)

1. Salinités et niveaux d'eau et des nappes superficielles
2. Suivi météo
3. Suivi paysager
4. Suivi érosion
5. Suivi avifaune
6. Suivi passereau nicheurs
7. Suivi passereau paludicoles :

8. Suivie taro-limicoles nicheurs
9. Suivi des prairies
10. Suivi des espèces exotiques envahissantes
11. programmes de recherches en partenariats (DCE, Sarcelles d'hiver, humidité atmosphérique, Chamilia, Projets Latta)

Les travaux : trois chantiers principaux ont eu lieu cette année :

1. des curages hydrauliques sur le secteur de Chabrier, Baisse Claire /Sableuse,Gacholle/Chabrier, Baisse Claire/ Rhône, Clos d'Argent
2. De l'entretien sur les bâtiments avec l'aménagement d'une cuisine pour le personnel et une salle de réunion



3. Nettoyage de la Roubie des Allemands : nettoyage des bois au niveau du pont des Allemands et mise en place de poteaux protecteurs à l'entrée de la roubie





#### Entretien courant et garderie :

L'entretien ponctuel du site est assez complexe avec la gestion de la station solaire en concession avec Engie, ainsi que l'entretien de la station de potabilisation de l'eau qui n'est pas sans poser des problèmes en raison de la turbidité et de la salinité de l'eau d'apport.

Quelques dégradations et des dérangements de chiens errants ont eu lieu sur le site. À noter l'épisode de pollution du début novembre (collision de bateaux au large de la Corde) qui a nécessité l'organisation de plusieurs chantiers de dépollution en concertation avec les services de l'État.

La mission d'accueil du site a concerné 6731 personnes pour les visites à pied et 2464 personnes pour les visites à cheval. La répartition des visiteurs pédestres est de deux

tiers pour les individuels et d'un tiers pour les visites guidées.

Par ailleurs des événementiels sont programmés sur le site



soit dans le cadre de manifestation nationale ou locales (JMZH, festival de la Camargue, fête de la nature, journées du Patrimoine...), soit pour des animations spécifiques comme la journée des artisans du Rhône ou la mise en place d'exposition temporaire.

Ponctuellement le site collabore avec des artistes dans des processus de résidences ou de création.

#### Gestion des terrains du Conservatoire du Littoral- Theys de l'embouchure

Depuis le 1er janvier 2015, la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône et le Parc naturel régional de Camargue sont

#### Références à la charte

Article 2.1. Rechercher un fonctionnement deltaïque plus proche du naturel ; Article 2.2. Intégrer la dynamique littorale et le risque de submersion marine dans la gestion du territoire ; Article 4.1. Conserver les espaces naturels remarquables et leurs interconnexions ; Article 4.2. Conserver les habitats et les espèces prioritaires d'intérêt communautaire ; Article 4.3. Améliorer le contrôle et la gestion des espèces à dynamique envahissante ; Article 5.1. Assurer la conservation de grands ensembles naturels en lien avec l'élevage extensif ; Article 7.3. Répartir la fréquentation dans l'espace et dans le temps ; Article 8.1. Maîtriser les flux sur les espaces naturels sensibles ; Article 11.4. Conserver l'identité paysagère du territoire et sauvegarder le patrimoine bâti ; Article 12.2. Développer les énergies renouvelables pour un bénéfice local et un usage de proximité ; Article 13.1. Développer des programmes de recherche concertés ; Article 14.1. Partager la connaissance du fonctionnement des écosystèmes camarguais

#### Instances concernées

Conseil scientifique et d'éthique du Parc  
Commission protection de la nature, études, recherches scientifiques

#### Cofinancier

État ; Région, Conseil départemental 13, Agence de l'eau RMC, Conservatoire du Littoral, Commune d'Arles ; PNRC, Recettes des domaines



## Ambition 2

### Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

cogestionnaires du They du Mazet, du They du Levant et du They de Roustan, propriétés du Conservatoire du Littoral, faisant partie des They de l'embouchure du Grand-Rhône.

Situés au sud de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône (PSL) et sur le territoire élargi du Parc naturel régional de Camargue (PNRC) commune, les theys de l'embouchure sont des formations sableuses récentes, résultats d'une interaction permanente entre la mer et le fleuve. De ce fait, ils forment un paysage littoral aux spécificités écologiques et patrimoniales remarquables. Ils se constituent principalement de lagunes et de sansouïres, habitats favorables à l'alimentation, au repos et à la reproduction de nombreuses espèces d'oiseaux. Ils se distinguent également par une flore abondante et originale, notamment dans les sansouïres, formations végétales halophiles caractéristiques des sols salés submergés par la mer lors des fortes houles. La proximité des theys avec la mer et le Rhône a favorisé le développement d'activités humaines telles que la chasse et la pêche.

La gestion scientifique liée aux suivis de biodiversité est prise en charge par le PNRC et la surveillance et la gestion hydraulique est réalisée par la commune de PSL. La garderie est ponctuellement renforcée par les écogardes du PNRC.

L'ensemble des autres suivis (travaux, etc.) est traité de façon conjointe dans le cadre d'un programme d'actions établi annuellement.

La gestion du site a mobilisé 119 096 € en 2018

	Réalisé
Région Sud	15 000,00 €
CD 13	15 000,00 €
Conservatoire	5 640,00 €
Commune	27 434,00 €
Autres	56 022,00 €
<b>Total</b>	<b>119 096,00 €</b>

Les orientations de gestions sur le site :

1. •contribuer à la protection de l'embouchure du Grand-Rhône,
2. •favoriser l'évolution naturelle des écosystèmes de l'embouchure du Grand-Rhône et de son patrimoine naturel,
3. •développer la reconnaissance et la valorisation des écosystèmes de l'embouchure par la recherche et la sensibilisation.

De manière synthétique les principales actions sont

La gestion scientifique dont les suivis scientifiques :

1. Compte mensuel des oiseaux d'eaux
2. Suivi reptile
3. Suivi de la reproduction des laro-limicoles coloniaux





4. Suivi roselière (Protocole du réseau « rozo » )
5. Suivi plantes exotiques envahissantes
6. Suivi paysager



#### Travaux et entretien

Comme sur les autres sites trois chantiers ont rythmé l'année

- Des travaux sur le réseau hydraulique
- Des travaux d'aménagement de pistes
- L'assec d'un des principaux étangs du secteur.

L'entretien courant s'est concentré sur l'îlot et le radeau de nidification existant, ainsi que sur la gestion des espèces invasives. Il est effectué par les deux gestionnaires (Parc et mairie), hormis la gestion hydraulique que est effectué seulement par le co-gestionnaire.

La garderie n'appelle pas de commentaire particulier

#### SITES DE LA CAMARGUE FLUVIO-LACUSTRE : DOMAINE DE ROUSTY, SAINTE CÉCILE, MAS NEUF DU VACCARÈS :

Le domaine de Rousty, acquis en 2005 et 2012 par le Conservatoire du littoral d'une surface de 198 ha, le Mas Neuf du Vaccarès, acquis de 1982 à 2007 représentant 224 ha, et Sainte-Cécile 16 ha acquis en 2014, sont situés au cœur du delta du Rhône, en Camargue fluvio-lacustre. Née des alluvions du Rhône, la Camargue fluvio-lacustre révèle des espaces façonnés par l'Homme où s'expriment des traditions fortes, indissociables des paysages.

Ces 3 sites gérés par le Parc Naturel Régional de Camargue composent à la fois de véritables réservoirs de biodiversité et de hauts lieux de l'identité camarguaise (pâturage équin, activité de pêche sur l'étang du Vaccarès, sagne, culture rizicole).



#### Références à la charte

Article 2.1. Rechercher un fonctionnement deltaïque plus proche du naturel ; Article 2.2. Intégrer la dynamique littorale et le risque de submersion marine dans la gestion du territoire ; Article 4.1. Conserver les espaces naturels remarquables et leurs interconnexions ; Article 4.2. Conserver les habitats et les espèces prioritaires d'intérêt communautaire ; Article 4.3. Améliorer le contrôle et la gestion des espèces à dynamique envahissante ; Article 8.1. Maîtriser les flux sur les espaces naturels sensibles ; Article 11.4. Conserver l'identité paysagère du territoire et sauvegarder le patrimoine bâti ; Article 13.1. Développer des programmes de recherche concertés ; Article 14.1. Partager la connaissance du fonctionnement des écosystèmes camarguais

#### Instances concernées

Commission protection de la nature, études, recherches scientifiques  
Groupe de travail ou comité spécifique à l'opération (technique, de pilotage, de suivi)

#### Cofinanceur

Europe, Feader, État, Agence de l'eau RMC, Conservatoire du Littoral, Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône ; PNRC



## Ambition 2

### Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

L'année 2018 fut l'occasion de remettre à plat les enjeux prioritaires de ces sites naturels lors de l'élaboration du nouveau plan de gestion

La gestion du site de Rousty a mobilisé d'importants moyens, notamment car c'est sur cette entité foncière que sont sis les bâtiments administratifs et le Musée de la Camargue. Les travaux prévus sur ces bâtiments ont mobilisé 402 941 €.

Terrain de Rousty	Réalisé
Région Sud	2 500,00 €
CD 13	2 500,00 €
Conservatoire	25 460,00 €
Commune	0,00 €
Autres	480 169,00 €
<b>Total</b>	<b>510 629,00 €</b>

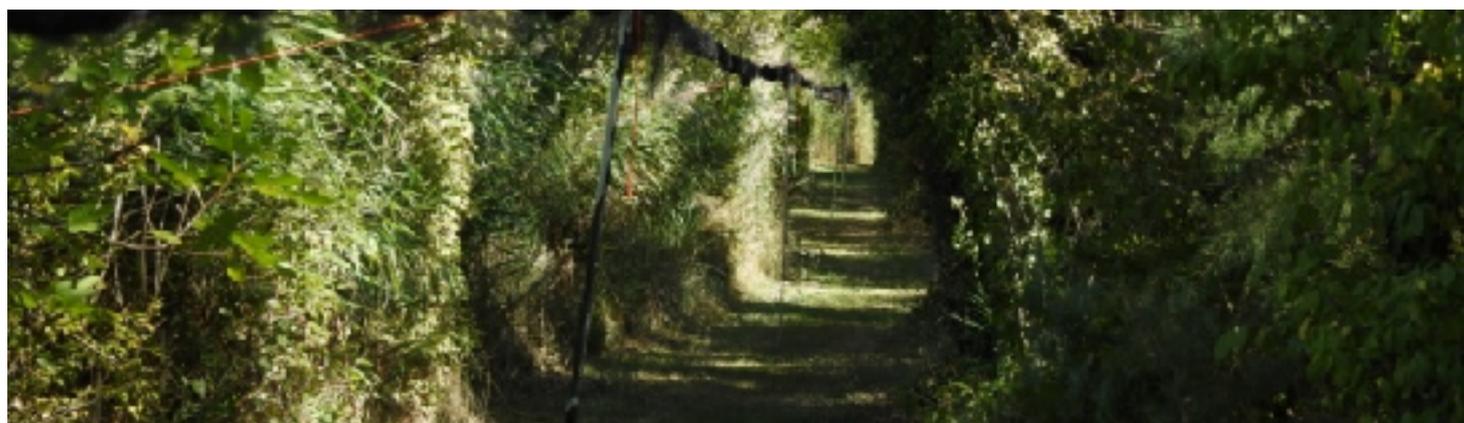
#### Rousty :

Au-delà des travaux réalisés sur les bâtiments traités par ailleurs dans le rapport, les frais engagés comprennent de l'entretien d'infrastructure et les travaux de rénovation d'une station électrique en station de baguage (voir plus haut). Par ailleurs une partie du financement du plan de gestion multi tes est alloués sur ce terrain.

Le domaine de Sainte Cécile à lui mobilisé 24 351 € et les terrains du nord du Vaccarès.56 838 €

Terrain de Sainte Cécile	Réalisé
Région Sud	2 000,00 €
CD 13	2 000,00 €
Conservatoire	2 873,00 €
Commune	0,00 €
Autres	17 478,00 €
<b>Total</b>	<b>24 351,00 €</b>

Terrain de Mas neuf	Réalisé
Région Sud	2 500,00 €
CD 13	2 500,00 €
Conservatoire	11 136,00 €
Commune	0,00 €
Autres	40 702,00 €
<b>Total</b>	<b>56 838,00 €</b>





### Sainte Cécile :

Le bâtiment présent sur le site a été rénové pour accueillir à terme le laboratoire d'analyse d'eau du Parc Naturel Régional de Camargue ainsi que l'archivage de la collection de photo du Conservatoire du Littoral

### Mas neuf

Finalisation du plan de gestion multisites. Élaboration du document lancée par le Conservatoire du littoral en juin 2018 pour mettre en œuvre un projet concerté de développement durable, en cohérence avec les valeurs du Parc Naturel Régional de Camargue

Sur le plan de gestion de manière globale, ce travail s'est fait en étroite collaboration entre le bureau d'étude Oréade Brèche, le Conservatoire du Littoral et le Parc naturel régional de Camargue, gestionnaire des terrains

4 orientations du Plan de Gestion ont été définies :

1. Favoriser les mosaïques d'habitats au cœur de corridors écologiques
  - 1.1. Réaliser des inventaires et des suivis en ciblant les espèces d'intérêt patrimonial et communautaire
  - 1.2. Mettre en place un système de veille portant sur les espèces exotiques envahissantes
  - 1.3. Maintenir et entretenir les habitats remarquables, principalement en raison de leur capacité d'accueil de l'avifaune : roselières, sansouïres, plans d'eau et lagunes, prés salés, pelouses, mares temporaires méditerranéennes
  - 1.4. Préserver et/ou restaurer les éléments favorisant les continuités écologiques.
2. Instaurer un fonctionnement hydraulique et une circulation des eaux plus naturels
  - 2.1. Instaurer une gestion des niveaux d'eau en phase avec l'alternance naturelle des saisons,

- 2.2. Privilégier un écoulement par gravité.
- 2.3. Simplifier le réseau d'irrigation, notamment sur le Domaine de Rousty et le Mas Neuf du Vaccarès
- 2.4. Suivre les phénomènes d'érosion des berges et des digues, afin de déterminer les moyens de prévention et les réduire.
- 2.5. Améliorer la qualité de l'eau
3. Adapter les pratiques à la sensibilité des milieux pour les pérenniser
  - 3.1. Adapter les pratiques agricoles aux enjeux de conservation des milieux par un accompagnement des exploitants
  - 3.2. Rendre l'exploitation des roselières compatible avec les objectifs conservatoires
  - 3.3. Adapter les pratiques actuelles de chasse aux besoins de la gestion .
  - 3.4. Adapter l'activité de pêche sur l'étang du Vaccarès
4. Sensibiliser le public au travers d'une gestion maîtrisée du tourisme
  - 4.1. Capitaliser sur le potentiel d'accueil du domaine de Rousty
  - 4.2. Développer le programme d'animations et de sensibilisation sur le terrain.

L'intérêt d'un plan de gestion multisites est d'avoir une logique de gestion à plus grande échelle et de pouvoir assurer une continuité et une complémentarité entre ces sites.

Contact : Gaël Hemery, Laetitia Poulet

### Références à la charte

- Article 4.1. Conserver les espaces naturels remarquables et leurs interconnexions  
 Article 4.2. Conserver les habitats et les espèces prioritaires d'intérêt communautaire  
 Article 8.1. Maîtriser les flux sur les espaces naturels sensibles  
 Article 8.2. Augmenter les contrôles pour mieux faire respecter la réglementation sur le territoire

### Instances concernées

Commission gestion de l'eau et des milieux aquatiques, chasse et pêche  
 Comité de pilotage sites Natura 2000

### Cofinancier

Mécénat Veolia, CPIE Côte d'Azur, Parc Naturel Régional de Camargue

Habitats naturels

Milieux Marins



## Ambition 2

Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

### Surveillance, suivis et sensibilisation dans les aires marines protégées de Camargue.

Depuis la création en septembre 2013 du cantonnement de pêche et de la zone de protection de la pointe de Beauduc, le PNR de Camargue doit assurer la gestion et le suivi de ces sites protégés. Sensibiliser à la réglementation sur ces sites et aux écogestes pour préserver la biodiversité marine fait aussi partie des actions à mener pour permettre le respect de la protection et l'engagement de chacun.

Le PNR de Camargue doit assurer la gestion d'aires marines protégées depuis 2013. En 2018, les objectifs sont:

Les missions qui seront réalisées seront les suivantes :

1. Communiquer sur les AMP de Camargue par une plaquette d'information
2. - Entretenir les balises du cantonnement de pêche (convention avec la DIRM)
3. - Sécuriser les moyens nautiques pour assurer les missions de gestion, suivi et de suivi
4. - Réaliser un minimum de 35 sorties en mer pour la surveillance, le suivi, la gestion, et la sensibilisation.
5. - Suivre les nurseries artificielles positionnées en 2014 dans le cantonnement de pêche en amont des évolutions à venir des aménagements.



Fin 2017, un rapport d'expertise a permis d'identifier les origines des problèmes techniques (dégonflement des flotteurs) du bateau semi-rigide du Parc de Camargue et les réparations adéquates. En 2018, la société Espace Yam (vendeur du bateau) a été mise en cause et suite au passage de leur expert en assurance (Generalli) un montant de 1220 € a été versé en indemnisation au Parc par l'assurance et 400 € par Espace Yam.

Le bateau a ainsi pu être réparé au premier semestre par un changement complet des flotteurs. Cette réparation a permis de réaliser 25 sorties cette année en toute sécurité : surveillance des zones protégées, suivi de la fréquentation côtière, suivi de l'herbier (cartographie, grandes naces), suivis ornithologiques, suivis topobathymétriques, visites de sites pour nos partenaires, suivi des paysages littoraux vus de la mer.

Pour les nurseries artificielles, les plongeurs de P2A développement ont été conduits sur site pour un prédiagnostic de la maintenance à réaliser, mais celle-ci n'a pas pu être réalisée cette année.

Phares et Balises (DIRM), ayant eu des problèmes techniques avec son navire d'intervention, l'entretien des 6





balises n'a pas pu être réalisé encore cette année et le sera au plus tard en décembre 18/janvier 19. Ce sera aussi le moment de renouveler notre convention de location et d'entretien des balises avec la DIRM.

Contact : Delphine Marobin-Louche

### Mise en oeuvre des suivis par pêches scientifiques dans le cantonnement de pêche du golfe de Beauduc

#### Suivis ressources halieutiques

La poursuite de la mise en œuvre du suivi par pêches



scientifiques du cantonnement de pêche (action C56 du contrat de delta) a nécessité une coordination du travail des pêcheurs professionnels volontaires et du GIS Posidonie

- gestion du matériel (achat de filets d'occasion)
- communication sur les pêches auprès des usagers de la mer (4 bulletins),

- gestion des autorisations auprès de la DDTM

- participation à 7 sorties de suivi (sur les 13).

En 2018, 3 campagnes de pêche au filet trémail ont eu lieu (avril, juin et septembre) et 2 jours de pêche au petit chalut).

#### 1 Dispositifs de nurseries artificielles

Un courrier a été rédigé auprès de la DDTM pour renouveler l'AOT concernant les dispositifs de nurseries artificielles dans le cantonnement de pêche. Une demande a également été faite de positionnement de la DDTM sur le scénario d'aménagement proposé suite à l'expérimentation. Enfin, une sortie de terrain a été organisée en juillet avec l'opérateur pour chiffrer les coûts de maintenance.

#### 2 Campagne Nourmed de l'Ifremer

Dans le cadre de la campagne Nourmed d'étude des nourriceries de poissons plats du golfe du Lion réalisée par Ifremer, la chargée de mission a contribué à l'organisation du projet sur le territoire en :

- Transmettant les données auprès d'Ifremer sur les zones sensibles à éviter ou les obstacles en Camargue

- Informant les pêcheurs et usagers de la mer de la campagne afin qu'ils puissent prendre leurs dispositions

#### 3 Suivi de l'herbier de zostères

Une sortie de terrain a été organisée le 28 juillet 2019 pour cartographier l'évolution de l'herbier de zostères du site. L'utilisation depuis l'an dernier d'une tablette numérique de terrain est d'une grande utilité pour ce travail. Deux équipes de 2 personnes ont été nécessaire pour réaliser ce travail.

Le 21 juillet, le suivi des transects de grandes nacres a été réalisé en Palme-Masque-tuba avec Aurélie Lassus-Debat.

#### Références à la charte

Article 4.1. Conserver les espaces naturels remarquables et leurs interconnexions

Article 4.2. Conserver les habitats et les espèces prioritaires d'intérêt communautaire

Article 8.1. Maîtriser les flux sur les espaces naturels sensibles

Article 8.2. Augmenter les contrôles pour mieux faire respecter la réglementation sur le territoire

#### Instances concernées

Commission gestion de l'eau et des milieux aquatiques, chasse et pêche

Comité de pilotage sites Natura 2000

#### Cofinancier

Mécénat Veolia, CPIE Côte d'Azur, PNRC

## Habitats naturels

## Milieux Marins



### Ambition 2

### Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

Une grande nacre n'a pas été retrouvée.

#### 4 Communication sur les aires marines protégées de Camargue

Sur Facebook « Aires marines protégées de Camargue », ce sont 99 publications qui ont été faites dont 53 propres au Parc et 46 transferts commentés. La page compte 648 abonnés.

#### Suivis du littoral et du milieu marin :

##### 1 Suivi de la fréquentation côtière



L'année 2018 a permis la mise en place effective du suivi de la fréquentation côtière. Grâce au concours financier du programme Interreg Med—Destimé sur l'écotourisme côtier piloté par la chargée de mission Tourisme durable. Un « écocarde marin en charge du suivi de la fréquentation » a pu être recruté pendant trois mois (23 juillet-22 octobre) pour réaliser les comptages terrestres et

marins mis en place lors du stage de 2017 sur l'élaboration du protocole. La chargée de mission a travaillé sur les éléments suivants :

Test et finalisation du protocole proposé en 2017  
Parcours du comptage en mer dans le golfe de Beauduc  
Recrutement et encadrement de l'écogarde marin  
Relecture et mise en forme du rapport de l'écogarde, participation à sa rédaction.

##### 2 Suivi de la dynamique littorale

Participation au suivi topographique de la plage de la Comtesse le 4 septembre.

##### 3 Participation aux suivis mis en place par d'autres structures

##### 4 Suivi du littoral vu de la mer (ARPE/DREAL)

##### 5 Suivi déchets DCSMM : Participation au suivi du Medsealitter:

L'objectif est donc d'évaluer au bout de trois ans les effets sur les peuplements de poissons adultes et juvéniles (biodiversité, taille, biomasse) de la mise en cantonnement de pêche de 450 hectares dans le golfe de Beauduc.

Les acteurs locaux, les services de l'État et les partenaires du Parc sont en forte attente de ces suivis d'évaluation de l'action.

Elle est décomposée ainsi :

1. Peuplements de poissons adultes :
2. Des pêches scientifiques sont réalisées sur 3 saisons (mars, juin, septembre) avec des engins déterminés (filets trémail), avec le concours de 2 pêcheurs professionnels (engins, bateau, savoir-faire), sur 6 stations dans et de part et d'autre du cantonnement et 3 jours de pose-relève.
3. -Poissons benthiques adultes et juvéniles : pêche au petit chalut à perche avec le navire CNRS l'Antedon sur hiver et printemps.





Les noms d'espèces, tailles et poids de chaque individu pêchés sont relevés par les agents du « GIS posidonie » embarqués sur les navires des pêcheurs et par les agents du Parc. Le Parc intervient sur la gestion administrative (demande d'autorisation, élaboration des conventions), la concertation avec les pêcheurs professionnels, la communication avec les usagers de la mer (bulletins réguliers d'information) et 3 agents participent régulièrement aux pêches scientifiques.

Cette action a été validée par le comité de pilotage du site le 6 septembre 2016, lors de la présentation du programme d'actions de la notice de gestion de la « réserve marine » du golfe de Beauduc

Contact : Delphine Marobin-Louche

### Animation du site Natura 2000 « bancs sableux de l'Espiguette »

Malgré l'absence de financement spécifique sur cette action, le bilan de l'année 2017 est positif :

1. Concertation : Préparation et animation d'un comité de pilotage le 27 février 2017.
2. Animation : travail sur le Formulaire Standard de Données du site (FSD) et la convention avec l'Agence Française pour la Biodiversité.
3. Suivi des incidences au titre de Natura 2000 : 3 porteurs de projet ont consulté le Parc.
4. Consultation par la DREAL du PNRC pour le projet de rechargement en sable du lido de Frontignan à partir du sable de la pointe de l'Espiguette.
5. Suivi de l'analyse risque pêche appliquée au site par le CRPMEM LR : une réunion le 9 mars.
6. Suivi de la GALPA Vidourle-Camargue : 1 réunion d'échanges entre pêcheurs professionnels et plaisanciers

du site le 6 juin (aide à la réalisation du diaporama et participation à la réunion), 1 rencontre avec le Pays sur les actions à mener conjointement.

7. Suivi de la fréquentation : des échanges et une visite au sémaphore de l'Espiguette ont eu lieu avec la préfecture maritime pour tenter de relancer le suivi de la fréquentation à partir de cet outil d'observation dans les conditions de partenariat proposées avec le SMGPC et la commune du Grau-du-Roi.
8. 2 sorties de comptage de la fréquentation en mer sur le secteur du Rhône Vif au phare de l'Espiguette en bateau (17 juillet et 14 août)
9. Accompagnement du CESTMED auprès de la DREAL Occitanie pour la réalisation d'un contrat marin sur l'utilisation d'un chien renifleur pour la détection de nids de tortues caouanne sur le site ainsi que sur le site « Camargue »
10. Sensibilisation : intervention sur des événementiels d'échanges et de sensibilisation Graulinades (avril - ateliers artistiques recyclage de filets), journée des océans partenariat institut marin du Seaquarium (juin - conférence), 7e continent (août - stand et conférence)

Dans le cadre d'actions mutualisées avec les autres aires marines protégées de Camargue, le site a bénéficié de :

Page Facebook "AMP de Camargue" : 40 articles concernent exclusivement le site sur les 152 publications

Mise en ligne de la page internet du site du Parc : "le Parc et la mer ».

Diffusion des plaquettes / réglettes étanches pour les pêcheurs amateurs du Grau-du-Roi à Port-St-Louis: association de locales pour diffusion

Contact : Delphine Marobin-Louche

### Références à la charte

- Article 4.1. Conserver les espaces naturels remarquables et leurs interconnexions
- Article 4.2. Conserver les habitats et les espèces prioritaires d'intérêt communautaire
- Article 8.1. Maîtriser les flux sur les espaces naturels sensibles
- Article 8.2. Augmenter les contrôles pour mieux faire respecter la réglementation sur le territoire

### Instances concernées

Commission gestion de l'eau et des milieux aquatiques, chasse et pêche  
Comité de pilotage sites Natura 2000

### Cofinanceur

Mécénat Veolia, CPIE Côte d'Azur, PNRC



#### Ambition 2

#### Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

##### Animation 2015-2018 des sites Natura 2000 Camargue

En tant que collectivité et au regard de ses compétences et de son périmètre d'intervention, le Parc naturel régional de Camargue est la structure animatrice des sites Natura 2000 « Camargue » depuis le début de l'animation du DOCOB en 2011.

Les missions de la structure animatrice du DOCOB s'articulent autour des volets suivants :

1. Gestion des habitats et des espèces et contractualisation ;
2. Suivi des évaluations des incidences ;
3. Suivis scientifiques ;
4. Information, communication et sensibilisation ;
5. Veille à la cohérence des politiques publiques ;
6. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

12 contrats Natura 2000 ont été sur la période soit soldés, soit en cours soit en projets

Les actions sur les MAEC n'ont pas pu être développées de manière importante cette année en raison des contraintes financières fortes existant sur ces mesures.

Ce sont plutôt des sources financières autres qui ont servi à l'animation de la gestion cette année (Life Mahra, Contrat de baie de la métropole Aix Marseille Provence...)

Nous avons été amenés à évaluer 35 projets sur leurs incidences. La typologie des projets rencontrés concerne des modifications de voirie (piste cyclable), des actions d'urbanisme avec des constructions de lotissement (Sambuc, Albaron ) des projets d'aménagements hydrauliques (pertuis de la Fourcade, digue du Rhône, curage de canaux.), des aménagements d'infra structure

(ligne électrique, installation de la fibre, création de parking, parc éolien off shore, etc.) des manifestations sportives, des projets agricoles....

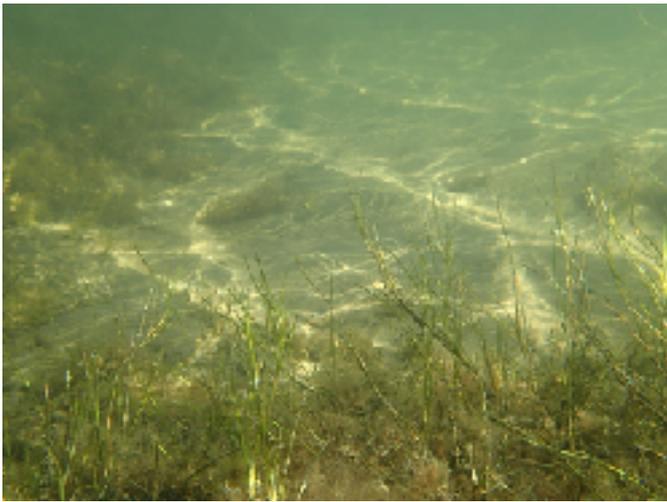
Nous sommes également intervenus en accompagnement dans le cadre de la révision du PLU des Saintes Maries de la Mer. Ces missions d'accompagnements se sont également effectuées avec les organisateurs du Grand Raid Camargue dans le cadre de la charte des manifestations éco responsables du Parc naturel régional de Camargue.



Une dizaine d'infractions environnementales /pollutions accidentelles sur le site Natura 2000 ont été relevées. Notons ainsi la pollution d'hydrocarbure sur la plage de Piémanson au mois de novembre, suite à un accident maritime au large de la Corse.

Plusieurs études et suivis ont été réalisés cette année de manière délégué ou en régis sur des espèces à enjeux du site : chiroptère, tritons, oiseaux marins, herbiers de zoostères, Glaréole à collier, Grande nacre.





### Animation du site Natura 2000 : « Marais d'Arles et de la vallée des Baux »

2018 est la huitième année d'animation du site assurée par le Parc.

Le 14 mai 2018, les élus des collectivités territoriales membres du comité de pilotage ont accepté unanimement la candidature de Marie-Pierre CALLET, Vice-présidente CD13 à la présidence du Comité de Pilotage.

Le Parc naturel régional de Camargue reste la structure porteuse et animatrice des sites concernés.

Le temps du chargé de mission, affecté à l'animation de ce site est de 1 ETP.

Les objectifs de conservation et de développement durable validés par le Docob sont :

1. Maintenir et améliorer la qualité physico-chimique des eaux;
2. Développer une gestion globale et concertée de la ressource en eau, à l'échelle des bassins versants;
3. Préserver et si possible restaurer le fonctionnement hydrologique des habitats des zones humides (habitats et habitats d'espèces);
4. Préserver et entretenir la végétation des habitats ouverts et des habitats humides et encourager leur restauration;
5. Favoriser l'expression de la biodiversité forestière;
6. 6A. Maintenir et optimiser la richesse écologique et le rôle de corridor des ripisylves;
7. 6B. Préserver la biodiversité liée aux canaux et aux roubines (milieux aquatiques et berges);
8. Limiter les impacts occasionnés par les espèces exogènes invasives dans le respect des habitats et des autres espèces;

Concernant la communication, la lettre n°6 des sites Natura 2000 est parue. Un site internet spécifique aux sites Natura a été mis en ligne.

#### Gouvernance :

Le Comité de pilotage annuel du site Natura 2000 s'est déroulé le 13/12/18

Une réunion de cadrage pour l'animation du site a été organisée le 04/10/18 avec la DDTM et la DREAL, suite à l'arrivée de la nouvelle animatrice du site.

Le volet marin du DOCOB Camargue concernant la zone des 3 milles classée en ZSC et la zone des 12 milles classée en ZPS a pu être finalisé durant la période concernée :

La procédure de validation de ces documents par les services de l'État est actuellement en cours.

Contact : Cécile Montcourtois.

#### Références à la charte

Article 4.1. Conserver les espaces naturels remarquables et leurs interconnexions

Article 4.2. Conserver les habitats et les espèces prioritaires d'intérêt communautaire

Article 5.4. Améliorer les fonctions environnementales et paysagères de l'agriculture irriguée et des activités spécifiques au delta

Article 6.1. Promouvoir des pratiques culturales plus favorables à l'environnement en s'inscrivant dans les recommandations des sites NATURA 2000

Article 6.2. Valoriser les productions et les filières respectueuses de l'environnement par des signes de qualité et des modes de commercialisation en circuit court

Article 8.1. Maîtriser les flux sur les espaces naturels sensibles

#### Instances concernées

Commission activités agricoles, développement et promotion de l'élevage

CSTE du Parc Naturel Régional de Camargue

Comité de pilotage sites Natura 2000

#### Cofinancier

Feader Europe, État, Parc Naturel Régional de Camargue

## Habitats naturels

### Natura 2000



#### Ambition 2

#### Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

9. Maintenir et restaurer les connectivités des populations de vertébrés vulnérables et réduire leurs causes de mortalités;
10. Maintenir des conditions d'accueil optimales pour les oiseaux d'eau;
11. Maintenir les conditions nécessaires à l'accueil du Vautour percnoptère et des autres rapaces charognards;
12. Optimiser l'accueil des colonies de chiroptères;
13. Développer un projet socio-économique rural et durable s'appuyant notamment sur l'agriculture, le tourisme, la chasse, la pêche et la protection de l'environnement;
14. Mettre en œuvre le DOCOB.



17 projets ont fait l'objet d'une procédure d'évaluation des incidences

#### Suivis scientifiques et techniques

Suivi du fonctionnement hydraulique des marais de Port Saint Louis du Rhône.

Jeux écologiques et rôles fonctionnels des ripisylves matures en zone méditerranéenne pour les chauves-souris.

L'animateur a rédigé un budget prévisionnel et d'actions pour une potentielle participation au Life-Cladium qui sera déposé en 2018.

#### Gestion des habitats et des espèces

##### Animation des contrats Natura 2000 :

3 nouveaux contrats ont été signés en 2018, 4 contrats sont en cours de réalisations et 3 sont en projets

##### Animation des MAEc

Pour le site Camargue, l'opérateur, ayant dépassé son enveloppe attribuée, doit arrêter la campagne de contractualisation. Le suivi des Maec déjà attribuées est en cours.

##### Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers

un contrat avec la Tour du Valat et la ville de Port Saint Louis est élaboré pour le maintien et la préservation des marais à Marisques. Le montant du contrat s'élève à 26 100 €.

Un contrat avec la ville de Port Saint Louis et la société de chasse locale pour élaborer le plan de gestion des marais de Port Saint Louis du Rhône.



#### Information, communication, sensibilisation .

Le Parc naturel régional de Camargue a réalisé une exposition itinérante afin de valoriser la biodiversité du site.

Composée de 5 panneaux autoportants, l'exposition permettra de faire découvrir au plus grand nombre la démarche Natura 2000 au niveau local, les habitats naturels et les espèces qui font la richesse écologique de notre territoire. Ces deux





exemples ci-dessus donnent une illustration de l'ensemble des actions qui peuvent être conduites dans le cadre du dispositif Natura 2000. Chaque commune du site Natura 2000 « Trois marais » (Arles, Fontvieille, Maussane-Les-Alpilles, Mouries, Paradou, Saint-Martin-de-Crau, Port-Saint-Louis-du-Rhône et Fos-sur-Mer) peut disposer de l'exposition afin de faire découvrir les richesses écologiques de son territoire.

#### Organisations de réunion d'information ou de manifestation

Journée Mondiale des Zones Humides

Grand Défi Biodiversité CPIE-Arles

Participation à des manifestations sur le territoire (contrat de delta, séminaire de réseau, Comité consultatif de RN, etc.)

#### Veille à la cohérence des politiques publiques et programmes d'actions sur le site

1. Contrat de canal nappe de Crau (SYMCRAU) Projet SINERGIE
2. Contrat de canal nappe de Crau (SYMCRAU) PROJET surveillance des intrusions marines en basse crau (SIMBAS)
3. Contrat de baie
4. Projet d'extension du contrat de baie au golfe de Fos
5. Suivi du Programme LEADER+ « Chauves-souRIZ »
6. Projet de revitalisation de Mas Thibert
7. Schéma de valorisation de la Crau et des patrimoines liés à l'eau
8. Boisement parcelles agricoles
9. Mise en eau hivernale des rizières en camargue

Contact : Gaetan Ploteau, Stephan Arnassant

#### Animation 2018 des sites Natura 2000 : « Rhône aval et Île vieille »

##### Rhône Aval

La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR 9301590 "Rhône aval" proposée au titre de la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore (superficie: 12606 ha) a été désignée par arrêté du ministère de l'Écologie et du Développement durable en juillet 2006.

Un Docob a été réalisé et validé par Arrêté préfectoral en aout 2014. L'animation a débuté le 01 septembre 2015.

##### Marais de l'Île Vieille et alentour

La Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR 9312006 « Marais de l'Île Vieille et alentour » proposée au titre de la directive 79/409/CEE, du 2 avril 1979 relative à la conservation des oiseaux sauvages a été désigné par arrêté du ministère de l'Écologie et du Développement durable en mars 2006.

Un Docob a été réalisé et validé par Arrêté préfectoral le 07 mai 2012. L'animation a débuté le 13 mai 2013.

Cette année, les actions se sont articulées principalement autour des quatre axes suivants :

##### 1. Information/communication/sensibilisation

Rédaction d'une lettre d'information parue en 2018

Communication autour de l'étude réalisée en 2017 sur le Triton crêté en basse vallée du Rhône :

Rédaction et publication d'un article dans la revue « Herpetological Journal » (parution en octobre 2018, annexe 2).

Intervention dans le cadre du congrès national de la Société Herpétologique de France (SHF)

Participation à la création de parcours sonores le long du Rhône avec le CPIE Rhône Pays d'Arles et l'Association Mise à

#### Références à la charte

Article 4.1. Conserver les espaces naturels remarquables et leurs interconnexions

Article 4.2. Conserver les habitats et les espèces prioritaires d'intérêt communautaire

Article 5.4. Améliorer les fonctions environnementales et paysagères de l'agriculture irriguée et des activités spécifiques au delta

Article 6.1. Promouvoir des pratiques culturales plus favorables à l'environnement en s'inscrivant dans les recommandations des sites NATURA 2000

Article 6.2. Valoriser les productions et les filières respectueuses de l'environnement par des signes de qualité et des modes de commercialisation en circuit court

Article 8.1. Maîtriser les flux sur les espaces naturels sensibles

#### Instances concernées

Commission activités agricoles, développement et promotion de l'élevage

CSTE du Parc Naturel Régional de Camargue

Comité de pilotage sites Natura 2000

#### Cofinancier

Feader Europe, État, Parc Naturel Régional de Camargue



## Ambition 2

### Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

jour  
Animations de sorties naturalistes

#### 2. La gestion financière et l'animation de la gouvernance du site

Organisation de réunion(s) du comité de pilotage :  
COFIL du site « Marais de l'Île Vieille et alentour » à Mondragon le 26/06/2018.

COFIL du site « Rhône Aval » à Avignon le 18/12/2018. L'ordre du jour était le suivant :  
Réunion de Cadrage Préalable à l'Animation (RCPA)

Modification du périmètre du site Natura 2000 Rhône Aval :  
La démarche de modification a été approuvée sur le principe par le COFIL « Rhône Aval » du 23/11/2017. En 2018, l'argumentaire a été actualisé et la cartographie précisée

#### 3. Suivis scientifiques et techniques :

Suivi de la végétation sur la lône de Lamiat

Suivis chiroptères :

Suivi de gîtes et mise en œuvre de Vigie chiro

Mise en œuvre d'un inventaire du bâti potentiel pour les chiroptères le long du Grand Rhône et du Petit Rhône

Suivi des macro-déchets

Le Triton crêté en basse vallée du Rhône

Suivi des sites potentiels ou avérés



de présence du Le Triton crêté

Suivi des sites historiques, et analyse des paramètres démographiques de la population de la mare de Trinquetaille  
Inventaire de la population de Cistude du contre canal de Villeneuve Lez Avignon

#### 4. La gestion des habitats et des espèces

Animation des contrats Natura 2000 : 1 contrat est signé et 3 projets de contrats ont émergés

Animation des MAEc : Aucune MAEc n'a été signée sur le site Natura 2000 « Rhône-aval » lors de la campagne 2018

Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers :  
Entretien des espaces naturels par pâturage sur le Marais de l'Île Vieille

Analyse des risques de collisions pour la Loutre et le Castor financée par le carrier Lafarge

Animation pour la réalisation d'un plan de gestion sur le marais de l'Île Vieille :

Projet d'étude sur le régime sédimentaire des Îles de Saxy  
Amélioration des connaissances en botaniques le long du Rhône :

Étude des fonctionnalités hydrologiques de la mare de Trinquetaille (Arles)

Actions ponctuelles de conservation des espèces d'intérêt communautaires

Contact : Célia Grillas, Stephan Arnassant

#### Animation 2018 du site Natura 2000 « Petit Rhône »

L'objectif majeur de cette année 2017 était de poursuivre l'animation du document d'objectif du site « Petit Rhône ». Les trois principales activités lors de cette année sont :

##### 1. Information/communication/sensibilisation





De par le périmètre restreint du site, les outils classiques de Natura 2000 (contrat, charte, MAE) ne sont pas disponibles. La sensibilisation et la communication restent donc les moyens privilégiés. Ils permettent la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaires localisées sur le site et en bordure. L'animatrice s'est donc investie sur ce volet en travaillant à la création de support de communication et en organisant des réunions d'information.

2. La gestion financière et l'animation de la gouvernance du site
3. La gestion des habitats et des espèces.

En raison du découpage du site, les contrats Natura et les MAec ne sont pas adaptés au site

Le travail sur les chiroptères se poursuit avec cette année un inventaire du bâti potentiel pour l'accueil des espèces cibles (Grand rhinolophe et Murin à oreilles échancrées)

Étude des fonctionnalités hydrologiques de la mare de Trinquetaille (Arles)

L'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) a récemment acquis plusieurs parcelles localisées sur le site de la friche industrielle de Trinquetaille. Au sein de ce site se trouve la mare dite « de Trinquetaille », qui permet la reproduction de la seule population de Triton crêté du département. L'origine et le fonctionnement hydrologique de la mare sont à ce jour peu connus. Les faibles pluviométries constatées depuis 2014 n'ont pas permis un remplissage de la mare suffisant pour la reproduction. Par ailleurs, le phénomène d'atterrissement naturel de la zone humide contribue également à freiner son remplissage. Dès lors, entre l'automne 2016 et l'été 2018, le niveau d'eau maximal atteint était de 70 cm (le 18 avril 2018). Une restauration des fonctionnalités hydrologiques de la zone humide est donc indispensable et urgente, dans une perspective de conservation de la population de Triton crêté qui s'y reproduit.

L'ACCM souhaite lancer une étude des fonctionnalités hydrologiques et pédologiques de la zone humide de Trinquetaille. L'étude doit permettre de disposer d'une bonne connaissance des flux entrants/sortants et du fonctionnement hydrique interne, qui permettra de comprendre l'origine des dysfonctionnements hydrique et hydrologique. Le bureau d'étude sélectionné devra en outre proposer différents scénarii de restauration, qui permettront de contribuer à la préservation de l'espèce sur le site.

L'animatrice Natura 2000 a apporté un soutien technique lors de l'élaboration du CCTP en prévision du lancement d'un marché public. Elle continuera ce travail en 2019.

Contact : Célia Grillas, Stephan Arnassant



## Références à la charte

Article 4.1. Conserver les espaces naturels remarquables et leurs interconnexions

Article 4.2. Conserver les habitats et les espèces prioritaires d'intérêt communautaire

Article 5.4. Améliorer les fonctions environnementales et paysagères de l'agriculture irriguée et des activités spécifiques au delta

Article 6.1. Promouvoir des pratiques culturales plus favorables à l'environnement en s'inscrivant dans les recommandations des sites NATURA 2000

Article 6.2. Valoriser les productions et les filières respectueuses de l'environnement par des signes de qualité et des modes de commercialisation en circuit court

Article 8.1. Maîtriser les flux sur les espaces naturels sensibles

## Instances concernées

Commission activités agricoles, développement et promotion de l'élevage

CSTE du Parc Naturel Régional de Camargue

Comité de pilotage sites Natura 2000

## Cofinancier

Feader Europe, État, Parc Naturel Régional de Camargue



## Ambition 2

### Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

#### Structuration du réseau de professionnels du tourisme autour d'un projet collectif de valorisation de l'ornithologie en Camargue

Le Parc souhaite mettre en avant le réseau de professionnels du tourisme engagés dans une démarche de tourisme durable, autour d'un projet collectif et fédérateur. L'offre de tourisme ornithologique, une des principales composantes du tourisme de nature en Camargue, semble être la thématique la plus adaptée pour ce projet. En effet, la grande majorité des sites « organisés » où l'on peut observer des oiseaux et la faune et la flore de manière générale (Marais du Vigueirat, Domaine de la Palissade, Parc ornithologique du Pont de Gau, Réserve nationale de Camargue, Musée de la Camargue, Bureau des Guides Naturalistes, etc.) sont engagés dans la Charte européenne de tourisme durable et prêt à s'investir dans une démarche de partenariats. De plus, la grande majorité des hébergeurs et prestataires d'activités touristiques souhaitent avoir une meilleure connaissance de ces sites et de leurs prestations afin de pouvoir renseigner au mieux leur clientèle. Le visiteur quant à lui a besoin d'avoir accès à une offre structurée pour pouvoir découvrir les oiseaux de Camargue dans les meilleures conditions.

Objectif de l'action :

1. - Structurer l'offre de découverte sur le territoire, notamment en facilitant la connaissance et l'observation des oiseaux (et plus généralement de la faune et de la flore de Camargue), en formant les professionnels du tourisme qui accueillent du public (démarche qualité)
2. - Valoriser et promouvoir collectivement d'un réseau de professionnels engagés pour un tourisme durable en Camargue, en privilégiant l'angle du tourisme ornithologique
3. - Faire la promotion de ce tourisme ornithologique auprès des différentes clientèles et agences intéressées.

Pour répondre à ces objectifs, différentes actions sont envisagées

1. Formation à l'ornithologie pour les professionnels du tourisme (hébergeurs, activités de plein air, office de tourisme, personnel de site de découverte, etc.)

2. Communication sur le réseau

Mise à jour et re-impression du livret « où observer les oiseaux »

Conception et impression de cartes, roll-up, présentoir, widgets, birdlist...

3. Promotion du réseau

Participation à des salons ornithologiques : British Bird Watching Fair, coordination du stand des « French Parks », autres salons : Paimboeuf, Ménigoutte....

Conception de produits clés en main à proposer à des agences de voyages (en lien avec le volet 3 CETD), élaboration d'un éducteur pour des agences de voyages

Cette année, une convention entre l'association des amis des Marais du Vigueirat, la Société de Protection de la Nature, Le Parc ornithologique du Pont de Gau, les offices de Tourisme des communes d'Arles, des Saintes-Maries-de-la-Mer et de Port-Saint-Louis-du-Rhône, l'Association du bureau des Guides naturalistes et le PNR de Brenne, a permis à un des agents du Parc de participer au British Bird Watching Fair en tant que représentant de ces structures pour en faire la promotion.

Par ailleurs la démarche intéressant au moins 8 autres PNR français, un nouveau montage du projet sera précisé l'année prochaine, pour solliciter des crédits auprès du FEADER/Leader via le GAL du Pays d'Arles. Le programme reprendra les éléments principaux indiqués ci-dessus en y ajoutant une dimension supplémentaire par l'aménagement et





l'interprétation de site d'observation et la création d'outils numériques d'aide à l'observation.

Contact : Capucine Ser, Laure Bou

### Structuration de l'offre de cyclotourisme dans le Parc naturel régional de Camargue

Finalisation de l'étude de structuration de l'offre de cyclotourisme co-portée par le PNRA et le PNRC, qui a permis de définir une boucle traversant ces deux territoires afin d'en confirmer leur caractère de « destinations cyclotouristiques ».

Suite à la finalisation de l'étude de structuration de la "boucle Alpilles-Camargue", un groupe de travail spécifique a été réuni plusieurs fois sur la question de l'aménagement de la boucle afin de finaliser des parties d'itinéraires nécessitant travaux.

Un tour des principaux acteurs a été opéré : intercommunalités, communes concernées et Conseil départemental. Suite à diverses rencontres avec les services départementaux, une note a été adressée aux élus référents afin que ces aménagements soient budgétés en 2019.

En matière de promotion, les PNR Alpilles et Camargue souhaitent développer, en coopération avec les OT et Provence tourisme, le label « accueil vélo ». Le 4 septembre, au siège de Provence tourisme, le Parc a participé à la réunion de lancement du développement du label accueil vélo.

En novembre-décembre 2018, le Parc en lien avec le PNRA a déposé un dossier de candidature auprès de l'ADEME suite à son appel à projet Vélo.

SPOTT Camargue : participation aux différents GT thématiques (agritourisme, valorisation des espaces naturels, cyclotourisme...) et aux comités techniques et préparation des comités de pilotage du 13 février 2018.

Contact : Capucine Ser, Laure Bou

### Destimed

DestiMED est un projet financé par le Programme Interreg MED. Ce projet vise à promouvoir la mise en œuvre d'actions pilotes en écotourisme dans les AMP ; L'objectif est de développer les conditions préalables à la création d'un DMO (Destination Management Organisation) en Méditerranée, qui harmonisera les standards de qualité en écotourisme et développera des outils pour assurer la conformité des produits pour proposer des offres écotouristiques attractives.

D'une durée de 20 mois (jusqu'en février 2019), le projet du PNRC, nommé « Un autre tourisme s'invente ici » a pour objectif de concevoir des packages écotouristiques en concertation avec les prestataires touristiques et les organisateurs de voyage locaux et mesurer leurs empreintes écologiques.

Les principales activités à mettre en œuvre sont :

- Expérimentation d'un protocole de suivi de la fréquentation touristique et des pressions engendrées sur les milieux : Le Parc a coordonné l'accueil d'une délégation de tour operator venu tester l'offre écotouristique en Camargue. Il a réalisé un diagnostic du séjour proposé et détaillé des pistes d'améliorations à mettre en place.

- Animation d'une démarche participative autour de la conception et la commercialisation de produits écotouristiques

- Convention créée avec les 3 offices de tourisme du territoire (PSL + SMM + Arles) et le BGN pour la création et la commercialisation du package.

Enfin, le Parc de Camargue a poursuivi sa stratégie de « marquage » de différents acteurs de l'écotourisme en Camargue en « Valeurs PNR ». En commission tourisme du 18 décembre 2018, quatre nouveaux marqués ont été validés

Contact : Capucine Ser, Laure Bou

### Références à la charte

Article 7.2. Développer une offre d'accueil et de services touristiques à haute performance environnementale et fondée sur l'accessibilité aux personnes déficientes  
Article 7.3. Répartir la fréquentation dans l'espace et dans le temps

### Instances concernées

Commission tourisme durable et loisir de pleine nature  
Groupe de travail ou comité spécifique à l'opération (technique, de pilotage, de suivi)

### Cofinancier

Europe, Région, PNR des Alpilles, Association (AMDV, SNPN, BGN, office du tourisme des communes d'Arles, des Saintes-Maries-de-la-Mer et de Port-Saint-Louis-du-Rhône, Parc Ornithologique du Pont de Gau.) Parc Naturel Régional de Camargue



## Ambition 2

### Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

#### Développement des pratiques agroécologiques

Après avoir coordonné un important travail en inter-parcs de la région PACA sur les Savoirs-écologiques paysans qui a donné lieu à l'édition d'un ouvrage chez Actes Sud, le Parc de Camargue a poursuivi en 2018 son investissement sur cette thématique. En partenariat avec le PNR des Alpilles (chef de file), il a mis en place un projet pour le « Développement des pratiques agroécologiques » financé par le programme Leader du Pays d'Arles, pour un montant global de 59 930,75 €.

Ce projet s'inscrit dans un contexte à différentes échelles :

##### Contexte Européen

Évolution de la Politique Agricole Commune : baisse des budgets et réorientation vers l'environnement et le changement climatique.

##### Contexte National

Projet agroécologique pour la France  
Les états généraux de l'alimentation  
Projet de loi Agricole et Alimentation

##### Contexte Régional

Une COP d'avance : Le Plan Climat de la région Sud PACA

Ce financement LEADER a notamment permis de bénéficier de l'appui d'une chargée de mission pour une année qui a réalisé une trentaine de rencontre avec des agriculteurs en phase de diagnostic et qui a focalisé ensuite son investissement sur l'accompagnement de 4 filières prioritaires :

l'arboriculture  
les grandes cultures (et son lien avec l'élevage extensif ovin, équin et bovin / complémentarité)  
l'oléiculture  
la maraîchage

Dans chacune de ces filières, les PNR ont mobilisé des partenaires-experts pour accompagner le projet :

- Mise en place de groupes d'échanges entre agriculteurs
- Journées de formation (avec des prestataires-experts)
- Communiquer autour des intérêts agronomiques, économiques et environnementaux de l'évolution des pratiques agricoles
- Réalisation de supports de communication pour les agriculteurs
- Réalisation d'une plaquette-bilan sur les actions entreprises dans chaque filière

L'ensemble de cette démarche a été validée et orientée par un comité de pilotage composé d'élus de chaque structure et de représentants des filières concernées. Il s'est réuni le 22 juin 2018 et le 14 novembre 2018. Un dernier comité de pilotage devrait se tenir début 2019. Une présentation de ce travail a également été réalisée en commission agriculture du PNRC le 25 juillet 2018.

Ces actions doivent être finalisées en 2019 et la réponse de certains appels à projets est attendue pour capter d'autres financements permettant de poursuivre l'ingénierie en 2019 et asseoir ainsi une démarche plus pérenne.

Contact : Nathalie Vanherle Laure Bou

#### Limiter l'incursion des flamants roses dans les rizières de Camargue

Le Parc mène depuis plusieurs années une concertation associant la filière rizicole et les acteurs de l'environnement, notamment la Tour du Valat, en partenariat avec les services de l'État, afin de limiter l'incursion des flamants roses dans les cultures rizicoles au printemps.

Pour cela, il anime le « comité flamants » qui construit des propositions opérationnelles afin de limiter les dégâts causés





par les flamants roses sur les cultures tout en respectant cette espèce protégée et emblématique de Camargue.

Chaque année, la chargée de mission agriculture du PNRC réalise, en lien avec le Syndicat des riziculteurs un bilan de ces dégâts occasionnés par des enquêtes auprès des agriculteurs. Ce bilan est soumis à la DDTM 13 et 30 afin de permettre sous condition l'effarouchement des flamants roses par un arrêté spécifique.

De même, des techniques plus pérennes et écologiques sont testées par des actions de plantations de linéaires boisés pour reconstituer un réseau parcellaire plus resserré et moins propice à l'incursion des flamants.

Contact : Anne Vadon, Laure Bou

### Soutien aux associations d'élevage

Appui auprès du Livre généalogique de la Raço di Biou pour la réalisation du « dossier argumenté sur le taureau de la « raço di Biou » : encadrement de deux stagiaires de l'association, accompagnement à la rédaction du rapport et relecture...

Appui auprès de l'AEFTC à l'animation des réunions (CA, AG) et à la mise en place de différents projets : Club des partenaires, réalisation d'un dossier LEADER pour la réalisation d'un film sur les éleveurs.

Appui auprès de l'AECRC à l'animation des réunions (CA, AG) et à la mise en place de différents projets : organisation du Salon du Cheval Camargue Camagri les 16, 17 et 18 février 2018 au Mas de la Cure aux Saintes-Maries de la Mer ; actualisation et animation du site internet ; coordination de la participation de l'association à différents salons : salons de l'agriculture, salon des agricultures de Provence, Cadre Noir de Saumur...

Appui auprès du Syndicat de promotion et de gestion de l'AOP Taureau de Camargue : animation des réunions (CA, AG) et aide méthodologique sur la révision du cahier des charges de l'appellation.

### Appui à la reconnaissance de l'élevage extensif :

Le Parc a coordonné l'organisation des assises de l'élevage extensif du 16 février 2018 (rédaction des invitations, préparation du PPT de présentation, animation des débats, rédaction et envoi de compte-rendu) en lien avec les associations de professionnels.

Ces assises ont été préparées en amont le 12/01/2018 avec un comité de pilotage interrégional sur l'élevage extensif, comptant la participation de divers élus d'Occitanie et de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le parc a également épaulé les associations dans la préparation d'une étude pour la structuration des filières d'élevage extensif.

Contact : Aurélien Jouvenel Laure Bou

### Soutien à la sélection des taureaux de race Camargue par des concours Tests en arènes

Courses de sélection de vaches de race Camargue : (Arènes de Salin de Giraud)

Organisation de 3 courses (2 courses de sélection et une finale) accueillant des vaches âgées de 3 à 7 ans.

Courses de sélection d'étalons de race Camargue : (Arènes des Saintes Maries de la Mer)

Organisation de 6 courses de sélection accueillant des taureaux mâles âgés de 3 et 4 ans et une finale.

Les résultats de ces courses sont compilés et inscrits dans les données du Livre Généalogique de la Raço di Biou, afin de pouvoir évaluer la transmission des caractères recherchés pour la Course Camarguaise par la génétique.

Contact : Aurélien Jouvenel, Laure Bou

### Références à la charte

Article 4.1. Conserver les espaces naturels remarquables et leurs interconnexions

Article 4.2. Conserver les habitats et les espèces prioritaires d'intérêt communautaire

Article 5.1. Assurer la conservation de grands ensembles naturels en lien avec l'élevage extensif

Article 5.2. Renforcer la viabilité économique des exploitations d'élevage extensif

Article 5.3. Conserver le patrimoine génétique des races locales de Camargue

Article 5.4. Améliorer les fonctions environnementales et paysagères de l'agriculture irriguée et des activités spécifiques au delta

Article 6.1. Promouvoir des pratiques culturelles plus favorables à l'environnement en s'inscrivant dans les recommandations des sites NATURA 2000

Article 6.2. Valoriser les productions et les filières respectueuses de l'environnement par des signes de qualité et des modes de commercialisation en circuit court

Article 13.1. Développer des programmes de recherche concertés

### Instances concernées

Commission activités agricoles, développement et promotion de l'élevage

Groupe de travail ou comité spécifique à l'opération (technique, de pilotage, de suivi)

### Cofinanceur

Europe, Région, Commune d'Arles, PNR des Alpilles, Association, Parc Naturel Régional de Camargue



### Ambition 3

Renforcer la solidarité territoriale, la cohésion sociale et améliorer le cadre de vie

L'année 2018 du Musée de la Camargue a été marquée par deux expositions temporaires et l'avancement de son projet d'extension, qui sera finalisé au printemps 2019. Le musée a obtenu en le marquage « Valeurs Parc »

#### Travaux de rénovation du Musée de la Camargue - tranche 2 extension

La deuxième tranche de travaux de rénovation et d'extension du Musée de la Camargue selon le projet scientifique et culturel validé et accompagné par le ministère de la Culture via les services de la DRAC prévoit que la rénovation de la scénographie réalisée en 2013 soit complétée par une extension du musée dans une deuxième tranche de travaux. Cette extension conditionne le développement de la structure par l'enrichissement de son offre culturelle par des expositions temporaires et une amélioration de l'accueil du public, notamment par la réalisation de sanitaires et d'espaces de vente.

À l'issue d'un concours restreint, le projet de barge sur pilotis proposé par l'atelier de Philippe Donjerkovic, architecte du patrimoine a été retenu. Le permis de construire accordé par le maire d'Arles en fin d'année 2016, les travaux n'ont pu être lancés qu'une fois les financements nécessaires à leur réalisation.

L'aide aux communes du Département 13, l'aide de l'État, celles du Conseil régional et de la communauté d'agglomération ACCM complétées par un emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'ensemble des investissements du Parc obtenu en 2017. Durant l'année 2018, le service administratif du Parc et la MO ont lancé les appels d'offres et retenu les entreprises avec lesquelles les marchés ont été passés. Les travaux ont pu démarrer au cours du deuxième semestre.

Contact : Estelle Rouquette

#### Programmation culturelle et pédagogique du Musée

##### 1. Le programme des activités culturelles

Toute l'année, des spectacles, projections, rencontres débats et visites thématiques au musée ou sur le territoire du Parc offrent une approche ludique et différente de la culture camarguaise pour tous : Yoga au Musée, ethnobistrot, nuit européenne des Musées, Noël au Musée...

En 2018e musée a articulé sa programmation culturelle autour de plusieurs temps forts dédiés aux expositions.

- « Mères, Maries, marais, écologie d'un mythe » coproduite par le musée et MP2018, Quel Amour !, labellisée « Année du patrimoine culturel » et soutenue par le Conseil régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Savonnerie Marius Fabre, présentée au Musée de la Camargue du 18 mai au 4 novembre.

La seconde « Paradisiaque ! De Fos-sur-Mer à la Grande-Motte : entre rêves et béton » coproduite par les Rencontres d'Arles et le Parc naturel régional de Camargue et présentée au Musée départemental Arles antique du 2 juillet au 26 août.

##### 2. Le programme pédagogique

La communication a été renforcée afin que ce musée de société en milieu rural soit visible afin de bénéficier de l'attractivité des pôles culturels voisins (Arles, Nîmes, Marseille, Montpellier, Avignon, etc.)

Les labels **Tourisme et Handicap**, et **Valeurs Parc naturel régional**, l'inscription du musée au sein des dispositifs d'accessibilité en faveur des publics dits éloignés de la culture est une priorité ainsi que les partenariats avec les publics bénéficiant des dispositifs comme **Cultures du cœur** ou **Ensemble en Provence**.





Le partenariat avec le **Conservatoire de musique du Pays d'Arles** a permis d'investir de nouveaux lieux sur le territoire du Parc et d'enrichir l'offre musicale à destination de tous les publics. Des concerts ont été programmés en partenariat dont un au musée à l'occasion des Journées européennes du patrimoine.

Les 40 ans du musée du 14 au 16 décembre ont été l'occasion de se rappeler cette création et celle des Parcs naturels régionaux, avec ceux qui ont pris part à l'aventure et de mesurer le chemin parcouru, de parler du rôle de la culture dans les parcs du XXIème siècle. Cela a permis de clôturer l'année par une belle note d'enthousiasme et de beaux projets pour 2019...

### 3. Les publics accueillis et sensibilisés par les équipes du Parc en 2018

En 2018, 22 182 personnes ont été accueillies au musée et 20 990 personnes l'ont visité.

Plus de 1500 personnes ont participé aux activités programmées par le Musée de la Camargue. À cela s'ajoutent celles les partenariats dont l'exposition Paradisiaque ! De Fos sur Mer à la Grande Motte, le delta du Rhône entre rêves et béton coproduite par le Parc et les Rencontres de la Photographie d'Arles qui a reçu plus de 100 000 visiteurs.

1855 scolaires en groupe ont été accueillis et pris en charge par l'équipe du musée et (ou) sur son sentier de découverte.

Le livret présentant l'ensemble de l'offre éducative du Parc de Camargue, intitulé « À l'école de la Camargue » est distribué aux enseignants à la rentrée. Il rassemble les actions de l'Éducation au territoire, celles du Musée de la Camargue et du Domaine de la Palissade.

Contact : Christelle BREMOND, Estelle Rouquette



## Références à la charte

### Article 2.4. Développer avec les habitants la connaissance du fonctionnement du delta

Article 9.1. Transmettre la culture camarguaise et recueillir la mémoire des métiers en mutations

Article 9.3. Promouvoir la diversité culturelle par l'échange et la création

Article 10.1. Renforcer la vitalité des réseaux d'habitants, d'usagers et de professionnels et leur implication dans la mise en œuvre de la charte

Article 14.1. Partager la connaissance du fonctionnement des écosystèmes camarguais

### Instances concernées

Commission sensibilisation et éducation au territoire

### Cofinancier

Conseil Régional, Conseil départemental, État (Drac/FRAM/FNADT), ACCM, Commune d'Arles, Marseille Provence 2018, Mécennat : Savonnerie Marius Fabre, Financement participatif KISSKISSBANKBANK, Parc Naturel Régional de Camargue



### Ambition 3

Renforcer la solidarité territoriale, la cohésion sociale et améliorer le cadre de vie

#### Exposition : « PARADISIAQUE ! De Fos à la Grande Motte : entre rêves et béton »

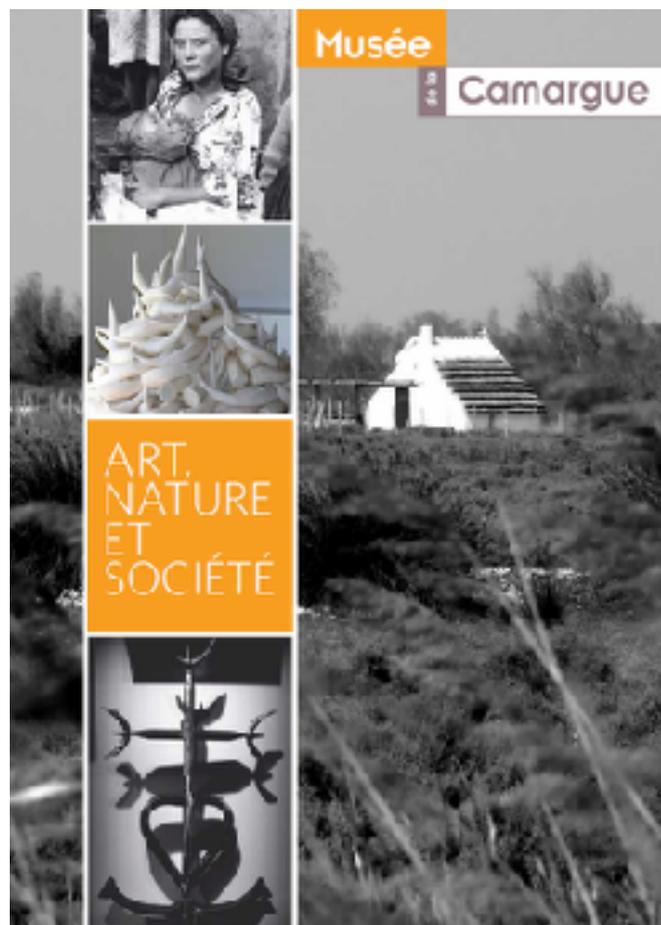
L'exposition « Paradisiaque ! » est revenue sur l'aménagement du delta du Rhône dans les années 60-70 par l'État, qui détermine trois destins différents pour Fos-sur-Mer, désigné par un projet portuaire et industriel, la Grande Motte première station balnéaire de la mission Racine et l'île de Camargue qu'un Parc naturel régional doit préserver. En seulement deux décennies, les zones humides du delta, de l'étang de Berre à l'étang de l'Or vivent des bouleversements majeurs. À l'Est, l'implantation du plus grand complexe industrialo-portuaire de Fos ; à l'Ouest la création de la Grande Motte bouleverse les paysages, les modes de vie et les activités humaines ancestrales. Au cœur du delta, l'île de Camargue défendue par les deux bras du Rhône est destinée à demeurer un poumon vert érigé en Parc naturel régional. Souvent inédites, jamais mises en récit ces images racontent une page récente de l'histoire du delta qui va marquer durablement ce territoire et ses habitants. Plus encore, elles sont une sorte de miroir grossissant des utopies politiques et sociales à l'œuvre dans ces années si proches et pourtant si lointaines.

Une exposition des Rencontres Arles photographie coproduite avec le Parc naturel régional de Camargue, avec la collaboration du Musée départemental Arles antique.

Commissariat : Agnès Barruol, conservateur en chef du Patrimoine, Estelle Rouquette conservateur du Musée de la Camargue.

En partenariat avec : les Archives départementales des Bouches-du-Rhône, le CAUE des Bouches-du-Rhône, la Mairie de la Grande-Motte, le Pôle intercommunal patrimoine culturel, la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence (du 2 juillet au 26 août).

Contact : Anne ROBERT-TINDILLE Christelle BREMOND, Estelle Rouquette





### Mise en œuvre d'une démarche de partenariat avec la Compagnie des territoires :

Dans le cadre des LUMA Days 2018, le Parc a participé à des ateliers de valorisation du territoire notamment par le biais de projets énergétiques. Ces ateliers rassemblaient des acteurs du milieu public et privé et dans ce contexte, un projet de partenariat est né entre la société d'investissement LCEET et le Parc naturel régional de Camargue.

LCEET est une société d'investissement qui a pour objet d'accompagner la production d'énergie renouvelable dans les territoires en apportant un soutien financier et technique : LCEET met ses expertises, reconnues et complémentaires, au service des territoires et des acteurs locaux, et investit avec eux dans les projets : création de sociétés locales porteuses de projets dans lesquelles LCEET investit.

LCEET souhaite accentuer son approche de terrain en développant des partenariats concrets avec des territoires de projet et le Parc naturel régional de Camargue constitue un terrain d'étude et de développement particulièrement intéressant.

Pour concrétiser ce partenariat; LCEET propose de missionner un membre de son équipe (qui va entrer en formation en 2018-2019 en alternance) sur le cas pratique du Parc, afin d'identifier des projets de production d'énergies renouvelables : projets solaires photovoltaïques, méthanisation des déchets, gazéification de biomasse ; et de faciliter leur mise en œuvre (faire émerger des projets, accompagner des projets existants, permettre la synergie entre les différents acteurs...)

Cette mission qui se déroulera principalement en 2019 remplira divers objectifs stratégiques :

faire émerger des projets sur des secteurs à enjeux, et notamment à Salin-de-Giraud et Mas-Thibert qui font l'objet

de démarches de revitalisation dans lesquelles cette action vient particulièrement bien trouver sa place ;

participer à dresser un bilan des potentialités du territoire du Parc en matière d'énergies renouvelables, qui doit être fait lors de la révision de la Charte, pour la mettre en conformité avec le SRADDET. Ce travail devra aboutir à formaliser la stratégie du Parc pour participer à l'objectif régional de développement des ENR.

En octobre 2018, une délibération a été prise par le comité syndical pour acter ce partenariat et une convention de partenariat a été signée en novembre 2018 au Parc de Camargue.

Contact : Laure Bou

### Revitalisation Mas-Thibert

Le village de Mas-Thibert et le territoire qui l'entoure faisant partie de la communauté d'Arles ont été intégrés dans le périmètre du PNRC en 2011. Ce secteur appelé "Grand Plan du Bourg" se caractérise par la présence de milieux agricoles et naturels humides et similaires à ceux rencontrés en rive gauche du grand Rhône dans le cœur du Delta sans pour autant bénéficier de la même notoriété.

L'objectif de la démarche est de redonner un souffle à la vie locale et valoriser les patrimoines présents. Comme dans de nombreuses zones rurales, les services actuels tendent à disparaître et il est donc proposé de penser à un projet global de développement à l'échelle du village en lien avec ses espaces naturels associés. Pour réussir cette démarche, une concertation structurée sera menée afin de :

- faire connaître l'existant et partager les enjeux
- .bâtir ou confirmer collectivement des objectifs

.Cette démarche a été préparée par :

- des rendez-vous avec différents élus (Maire d'Arles, adjointe spéciale) pour définir la commande politique

### Références à la charte

#### Article 2.4. Développer avec les habitants la connaissance du fonctionnement du delta

Article 10.2. Mieux prendre en compte le regard et les attentes des habitants face aux atteintes sur le patrimoine

Article 10.1. Renforcer la vitalité des réseaux d'habitants, d'usagers et de professionnels et leur implication dans la mise en œuvre de la charte

Article 11.2 Améliorer l'accès des habitants aux services aux commerces et aux équipements de base

Article 11.3. Accompagner la reconversion du site de Salin-de-Giraud par un projet de développement exemplaire

### Instances concernées

Commission activités économiques et accès aux services

Groupe de travail ou comité spécifique à l'opération (technique, de pilotage, de suivi)

### Cofinancier

Conseil Régional, État (FNADT, Commune d'Arles, Interco : ACCM, Parc Naturel Régional de Camargue



### Ambition 3

#### Renforcer la solidarité territoriale, la cohésion sociale et améliorer le cadre de vie

- la réalisation du cahier des charges de l'appui méthodologique de la démarche et la sélection du prestataire « Lisode » pour mener la concertation et assurer un appui méthodologique.

Un comité de suivi comportant l'adjointe spéciale de Mas-Thibert, le Président du Conseil de village et les techniciens. Il a été réuni à diverses reprises : les 11 mars 2018, 18 septembre, 30 octobre.

#### Réalisation d'un diagnostic ressenti :

- Rencontre de différents élus et partenaires.
- Organisation d'un conseil de village spécifique pour présenter la démarche et recueillir les attentes.
- Réalisation d'une enquête auprès des habitants (environ 200 habitants interrogés) pour recueillir leurs attentes.
- Conseil de village spécial revitalisation pour présenter les résultats de l'enquête et les 1ers éléments de diagnostic.

#### Vers une stratégie :

- Comité de pilotage pour validation de la démarche
- Comité technique le 8 juillet 2018
- Comité de pilotage le 11 juillet 2018 pour validation de scénarios de la stratégie de revitalisation.

#### Un plan d'action à concevoir

- RENDEZ-VOUS de travail avec diverses associations .
- 8 octobre : comité technique de revitalisation
- Réunion publique de présentation
- Conduite de différents ateliers thématiques pour finaliser les fiches projet .
- Accompagnement de différents porteurs de projet.

Contact : Laure Bou

#### Mission revitalisation du centre-bourg de Salin-de-Giraud (phase 3 )

Élaboration d'un plan d'action et amorçage des projets

Rencontre par le Parc de nombreux élus et potentiels porteurs de projet, de différentes délégations (action sociale, commerces, urbanisme, environnement...) Sous-Préfet d'Arles, Conseiller régional, entreprises salinières (Iméry, MZI), Président de l'OT d'Arles...

Finalisation des fiches actions et validation par différents partenaires lors des RENDEZ-VOUS et du comité de pilotage du 13 avril 2018.

Réunion publique réalisée le 13 juin 2018 pour présenter aux habitants de Salin les résultats de la démarche.

Le Parc a assumé en 2018 la préparation et la coordination d'actions de communication pour valoriser la destination Salin-de-Giraud (ACCM, Ville d'Arles, OT d'Arles...) :

Organisation d'un éduc-tour à Salin (50 participants) le 18 juin 2018 avec valorisation de l'offre sur la route vers Salin, de l'histoire du village, du Domaine de la Palissade et de la plage.

Coordination d'une campagne de communication.

Organisation d'un marché nocturne d'artisans et producteur piloté par la CCI du pays d'Arles

Réalisation, avec l'appui du programme LEADER, de la 1ère phase d'un itinéraire patrimonial dans le village. Support de narration de l'histoire industrielle de Salin, utilisé particulièrement par les conteuses de Pays.

Participation du Parc tous les mardis matins au bureau de tourisme de Salin aux « Mardis de l'OT » pour présenter l'offre touristique de Salin aux touristes présents, autour d'une dégustation de produits locaux.

Contact : Laure Bou





## Animation territoriale

Chaque année le Parc organise et participe à des opérations de sensibilisation et de valorisation de son patrimoine naturel, culturel et humain visant à faire partager ce patrimoine exceptionnel, créer du lien social entre les habitants, le Parc et ses partenaires, transmettre les savoir-faire tout en favorisant un développement économique durable sur l'ensemble du territoire.

Parmi les événements reconduits annuellement, on peut citer :

- Les salons comme l'Espace terroir Camargue aux Saintes-Maries-de-la-Mer et Camargue Gourmande à Arles où le Parc et le Syndicat des riziculteurs se sont associés pour proposer des ateliers culinaires de valorisation des produits du terroir animés par le Conservatoire des Cuisines Grand Sud.

- La journée buissonnière des Suds à Salin-de-Giraud

Spécifiquement à 2018 et en écho à l'exposition sur le féminin due Musée, il a été proposé les circuits 100% féminin: « Camargue, Passion Territoire »

### Des taureaux et des femmes

La visite guidée du musée et de l'exposition est associée à la découverte d'une manade de taureau Raço di Biòu, à la rencontre d'une manadière.

### Un territoire au féminin

Visite-dégustation au Mas de Valériole avec une viticultrice, découverte de l'activité d'une rizicultrice à la Maison du Riz sont complétées par la visite de l'exposition..

Journées Européennes du Patrimoine « L'art du partage »

L'art de partager...expositions, balades, pique-nique, concerts...un menu complet proposé pour les Journées du Patrimoine au musée. Le Parc de Camargue propose son « Grand pique-nique », marché de producteurs locaux, à



l'initiative de la Fédération des parcs naturels régionaux de France. Un week-end bucolique clôturé par le concert « Café para tres » véritable voyage dans les univers espagnols et sud-américains offert par le Conservatoire de musique du Pays d'Arles (samedi et dimanche 16 septembre). En partenariat avec le ministère de la Culture, la Fédération des parcs naturels régionaux, la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, le Conservatoire de musique du Pays d'Arles.

### Yoga au musée : découverte de territoires

Le premier vendredi du mois, le musée accueille Lucile Jouvenel, professeure diplômée de Yoga pour une séance mensuelle. Accessibles à tous, initiés comme débutants, les cours peuvent également être dédiés aux familles pendant les vacances scolaires. Pour 2017-2018, les séances Yoga thématiques sont dédiées aux saisons, pour 2018-2019, aux animaux.

## Références à la charte

### Article 2.4. Développer avec les habitants la connaissance du fonctionnement du delta

Article 9.1. Transmettre la culture camarguaise et recueillir la mémoire des métiers en mutations

Article 9.3. Promouvoir la diversité culturelle par l'échange et la création

Article 10.1. Renforcer la vitalité des réseaux d'habitants, d'usagers et de professionnels et leur implication dans la mise en œuvre de la charte

Article 14.1. Partager la connaissance du fonctionnement des écosystèmes camarguais

### Instances concernées

Commission sensibilisation et éducation au territoire

### Cofinancier

Conseil Régional, Parc Naturel Régional de Camargue



Ambition 3

Renforcer la solidarité territoriale, la cohésion sociale et améliorer le cadre de vie

Sorties « À la découverte du patrimoine bâti »

Dans le cadre de sa mission de valorisation du territoire, le Parc naturel régional de Camargue et son musée dévoilent les richesses du patrimoine bâti camarguais. Mas, cabanes, bergeries, voies de communication... à la découverte de l'histoire de l'architecture en Camargue est dédiée à la découverte des patrimoines de Port-Saint-Louis et de Salin-de-Giraud, situés au Sud-Est du delta.

Contact : Muriel Cervilla, Estelle Rouquette

Bilan des instances 2018

Bilan 2018 des instances du Syndicat Mixte de gestion du PNRC (CH)

Comité Syndical

Dates	nb réunions	NOMBRE D'INVITES			NOMBRE DE PRESENTS			TAUX DE PARTICIPATION				Nb délibérations votées	
		Membres	Autres invités	Total invités	Membres présents	Autres présents	Total présents	Membres représentés *	Membres présents	Membres présents ou représentés **	Autres		Global
15-févr.	1	30	21	51	16	2	18	5	53%	70%	10%	45%	12
20-mars	1	30	21	51	17	4	21	2	57%	63%	19%	45%	30
12-juin	1	30	22	52	13	4	17	5	43%	60%	18%	42%	25
25-sept.	1	30	22	52	17	4	21	5	57%	73%	18%	50%	2
9-oct.	1	30	22	52	16	1	17	4	53%	67%	5%	40%	23
27-nov.	1	30	21	51	14	1	15	4	47%	60%	5%	37%	17
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>MOYENNES 30</b>	<b>22</b>	<b>52</b>	<b>16</b>	<b>3</b>	<b>18</b>	<b>4</b>	<b>52%</b>	<b>66%</b>	<b>12%</b>	<b>43%</b>	<b>Total 109</b>
													<b>MOYENNE 18</b>

\* membres non présents ayant donné pouvoir à des membres présents

\*\* taux de participation des membres (présents + pouvoirs donnés), permet vérifier quorum

Conseil de Parc

Dates	nb réunions	NOMBRE D'INVITES			NOMBRE DE PRESENTS			TAUX DE PARTICIPATION	
		Membres	Autres (=mandatés+divers)	Total invités	Membres	Autres* (=mandatés+divers)	Total présents	Global	
15-févr.	1	66	21	87	13	3	16	18%	
20-mars	1	66	21	87	11	2	13	15%	
12-juin	1	66	21	87	6	12	18	21%	
9-oct.	1	66	66	132	15	8	23	17%	
27-nov.	1	66	21	87	9	5	14	16%	
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>MOYENNES 66</b>	<b>30</b>	<b>96</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>17</b>	<b>16%</b>	

\*Même si certains membres sont représentés par 2 personnes on ne compte qu'une personne

Bureau

Dates	nb réunions	NOMBRE D'INVITES			NOMBRE DE PRESENTS			TAUX DE PARTICIPATION				
		Membres	Autres invités	Total invités	Membres présents	Autres présents	Total présents	Membres représentés *	Membres présents	Membres présents ou représentés *	Autres	Global
24-janv.	1	17	4	21	9	3	12	1	53%	59%	75%	62%
6-mars	1	17	4	21	9	3	12	2	53%	66%	75%	67%
30-mai	1	17	6	23	10	2	12	3	59%	76%	33%	65%
25-sept.	1	17	6	23	11	5	16	3	65%	82%	83%	83%
15-nov.	1	17	5	22	8	1	9	4	47%	71%	20%	59%
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>MOYENNES 17</b>	<b>5</b>	<b>22</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>55%</b>	<b>71%</b>	<b>57%</b>	<b>67%</b>

\* membres non présents ayant donné pouvoir à des membres présents

\*\* taux de participation des membres (présents + pouvoirs donnés), permet vérifier quorum





## Observatoire photographique des paysages de Camargue

En 2018, la reconduction et le développement de l'observatoire photographique des paysages de Camargue ont été réalisés dans l'objectif d'en faire un outil collaboratif et dynamique à l'échelle de la Réserve de biosphère. Un portail sera accessible à partir du site du Parc pour faire de l'observatoire un outil transversal et participatif d'évaluation des objectifs de qualité paysagère.

### Conseil architectural, paysager et énergétique, action permanente

Les avis ont été donnés sur les autorisations d'urbanisme (demandes de permis de construire sur la commune d'Arles) en collaboration avec les services municipaux et l'architecte des bâtiments de France.



### Références à la charte

#### Article 2.4. Développer avec les habitants la connaissance du fonctionnement du delta

Article 11.4.1. Préserver une identité camarguaise dans l'évolution des paysages

### Instances concernées

Commission architecture, urbanisme et paysage

### Cofinancier

État (MTE), Pays d'Arles PETR, Parc Naturel Régional de Camargue

Le parc a participé à :

1. Volet urbanisation, architecture et énergie pour la revitalisation de Salin-de-Giraud et de Mas-Thibert.
2. Projet expérimental de restauration dunaire à base de matériaux en paille de riz : coordination d'un projet multipartenarial (sélection des sites, fabrication des prototypes, choix du mode d'implantation, pose en 2019 sur Piémanson).
3. L'élaboration du Schéma régional d'aménagement de développement durable et égalitaire du territoire SRADDET (ateliers) et envoi de 2 avis.
4. Avis du Parc sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Port Saint Louis du Rhône, Saint-Gilles et des Sainte-Maries de la Mer.
5. Intégration d'une action dans le programme REVITER porté par ACCM pour l'élaboration de préconisations d'intégration architecturale et paysagère du bâti en zone inondable. Subvention de la DRAC et dépôt de la demande de financement FEDER.
6. Lancement d'une étude de préfiguration pour la construction d'unités de production d'énergies renouvelables en Camargue, en partenariat avec la Compagnie Énergies et Territoires.
7. Formation des marqués Parcs aux économies d'énergie (en interparc)

Contact : Julie Walker

### Plan paysage Littoral

Le Plan Paysage pour le littoral camarguais reposera sur une représentation sensible du littoral, à travers l'œil du paysagiste et des différents utilisateurs, habitants et visiteurs, que celui-ci interrogera. L'unité paysagère littorale sera détaillée en autant d'entités paysagères représentant les différents paysages du littoral sur le linéaire de côte couvert par le Parc. À l'issue d'un travail



### Ambition 3

#### Renforcer la solidarité territoriale, la cohésion sociale et améliorer le cadre de vie

de concertation, les caractéristiques paysagères et les objectifs de qualité paysagère de chaque entité seront définis. Le projet de paysage sera illustré par des schémas d'intention paysagère qui donneront les grandes orientations d'aménagement permettant de maintenir ou d'atteindre les objectifs de qualité paysagère préalablement définis. La dernière étape consistera à établir, en concertation avec toutes les parties prenantes, une liste d'actions mettant en œuvre ces grandes orientations. Elles pourront être des actions opérationnelles, règlementaires, des recommandations, ou de simples actions d'information et de sensibilisation.

Les objectifs du Plan paysage Littoral sont :

1. Diagnostic paysager et pluridisciplinaire qui doit permettre de :
2. Définir un projet paysager pour l'unité littorale
3. Définir les objectifs de qualité paysagère à atteindre à un échelon de 10 ans.
4. À vocation à être intégré la charte du Parc lors de la prochaine révision (Préfiguration des objectifs)

L'année 2018 a permis d'obtenir les financements du projet: Le Parc a été lauréat de l'appel à projets 2018 « Plans de paysage » du ministère de la transition écologique et solidaire pour l'élaboration d'un Plan Paysage pour le littoral camarguais qui sera lancé en 2019 après choix du bureau d'étude qui animera le projet.

Contact : Julie Walker.

#### Travaux sur les bâtiments détenus en gestion par le Parc Naturel Régional de Camargue

Le Conservatoire du littoral a acquis en octobre 2012 un ensemble de constructions à usage d'habitation et d'exploitation sur le site du Mas du Pont de Rousty. Par voie de convention portant transfert de droits réels d'une durée de 30 ans, le Conservatoire du littoral a transféré l'usage de l'ensemble des bâtiments du site au Syndicat

mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue pour ses activités et la gestion du site. La responsabilité de la conception et de la réalisation d'un programme de travaux revient également au Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue pour la réhabilitation du Mas du Pont de Rousty.

#### Mas de Rousty

Aujourd'hui le siège administratif du Parc naturel régional est installé dans un bâtiment historique dont la qualité architecturale est représentative des savoir-faire et des usages de Camargue existant au XVIIe siècle, lorsque le site était un lieu de vie et d'activités pastorales et viticoles. Ce mas, par sa construction et son aspect typique, a un intérêt patrimonial certain. Néanmoins, ce bâtiment doit faire l'objet d'un programme important de travaux.

Ainsi deux axes d'intervention sont nécessaires :

- Les travaux de maintien et de mises aux normes du bâtiment
- Le réaménagement fonctionnel interne.

Compte tenu de l'intérêt patrimonial de ces bâtiments et du devoir d'exemplarité du Parc sur son territoire, il est essentiel que les travaux de restauration se fassent, et ceux-ci, dans le respect des modes architecturaux traditionnels en équilibre avec des procédés innovants pertinents. Cette rénovation s'accordera avec le Système de management environnemental mis en place par le Parc naturel régional de Camargue et les principes de développement durable dans lesquels les agents œuvrent au quotidien.





### La Maison du gardien

Le Mas du Pont de Rousty, siège administratif du Parc de Camargue, comprend l'hébergement d'un gardien dans une bâtisse attenante. La Maison du gardien, propriété du conservatoire du littoral, a besoin de travaux d'urgence pour assurer un logement décent à l'utilisateur des lieux.



Au-delà du vieillissement de l'équipement, il s'agit aussi de mettre aux normes certaines fonctions comme la production d'eau avec un doublement de la capacité de filtration de la station d'eau et rendre les bâtiments et les sentiers accessibles aux personnes à mobilités réduites.

Aujourd'hui, le site a besoin de travaux urgents pour :

- assurer la sécurité du lieu : des baies vitrées menacent de s'écrouler
- assurer le maintien de l'édifice en place, par une reprise de l'étanchéité de la toiture ainsi que sa couverture.

L'étude programmatique a été lancée en 2018 et confiée au bureau d'étude OSTRAKA. Plusieurs comité technique et de pilotage e concertation sur les travaux et choix des orientations ont été organisés dans l'année.

### Domaine de la palissade

Les travaux lancés fin 2017 sur la station de potabilisation d'eau ont été finalisés en 2018. Des travaux de réaffectations de bâtiments (cuisine salle de réunion, bureau), de remises aux normes (plancher de la maison du Gardien), création d'une salle d'exposition temporaire ont concerné le programme de l'année

Contact : Julie Walker, Estelle Rouquette, Gaël Hemery

### Ginès : la maison du Parc

La Maison du Parc était un lieu d'accueil du public et de sensibilisation à l'environnement. Elle a été construite en 1975 et ouverte au public de 1977 à 2007. Ce site est fermé au public en raison de travaux importants de mise en sécurité. Le bâtiment n'étant plus occupé depuis des années, vois son état se dégrader progressivement.



### Références à la charte

- Article 11.4. Conserver l'identité paysagère du territoire et sauvegarder le patrimoine bâti
- Article 12.1. Améliorer la maîtrise de l'énergie
- Article 12.2. Développer les énergies renouvelables pour un bénéfice local et un usage de proximité
- Article 12.3. Développer l'urbanisme durable et les constructions écologiques sur le territoire du parc
- Article 14.1. Partager la connaissance du fonctionnement des écosystèmes camarguais

### Instances concernées

- Commission protection de la nature, études, recherches scientifiques
- Commission architecture, urbanisme et paysage
- Groupe de travail ou comité spécifique à l'opération (technique, de pilotage, de suivi)

### Cofinancier

Conseil Régional, Conseil départemental, Commune des Saintes Maries de la Mer, Conservatoire du Littoral, Parc Naturel Régional de Camargue



## Ambition 4 Partager la connaissance et ouvrir le delta aux coopérations méditerranéennes

### Éducation au territoire Mis en place au Musée de la Camargue

Le musée accueille les scolaires, le 2nd degré et les étudiants. La priorité est donnée aux établissements du territoire du Parc, mais le musée accueille également des groupes de la France entière, de l'Europe (jumelages, voyages de découverte), ainsi que de pays plus lointains comme la Chine ou les États-Unis (voyages linguistiques et culturels). En 2018, 1855 scolaires en groupe ont été accueillis au musée et (ou) sur son sentier de découverte.



Les écoles, collèges et lycées bénéficient d'un programme riche et adapté à leurs niveaux de compréhension avec notamment l'exploitation de l'exposition « Le fil de l'eau... le fil du temps en Camargue », mais aussi en s'associant à l'éducation au développement durable (EDD) du Parc et aux animateurs du domaine de la Palissade, pour proposer un programme d'actions transversales sur le territoire du Parc.

Après une phase de préparation avec les enseignants, différentes prestations sont proposées.

#### Les visites guidées thématiques

##### 1. Comment tu t'appelles ? - Cycle 1 (Maternelles)

Signature sonore de l'oiseau, marque à feu du manadier, petites Sara « customisées » ou « empègues » sur les murs des maisons, autant de signes et de sons à reconnaître pour identifier la Camargue et ses habitants.

Objectifs : Identifier et reconnaître les éléments visuels et sonores qui définissent une identité.

##### 2. Habiter et vivre en Camargue d'hier à aujourd'hui Cycle 2 (CP et CE1)

La visite thématique aborde les façons d'habiter et de vivre en Camargue au fil du temps.

Objectifs : Découvrir les modes de vivre et d'habiter en Camargue au fil du temps

##### 3. Les mille et un visages du paysage Cycle 3

Au fil du sentier de découverte, les élèves sont amenés à observer les traces des activités humaines et à relever les différences entre les paysages rencontrés.

Objectifs : Appréhender par l'image l'évolution des paysages en fonction de leur usage.

##### 4. À la découverte du sentier du Mas du Pont de Rousty Cycles 2 & 3 – Collèges et lycées

Pas à pas, la visite guidée de sentier de découverte du mas du Pont de Rousty permet de découvrir les paysages d'une exploitation agricole en Camargue.

Objectifs : Comprendre l'usage des terres d'un domaine agricole en Camargue et la gestion de l'eau





## Les projets éducatifs artistiques et culturels

### 1. La Classe l'œuvre !

Initié depuis 2013 par les ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale, le dispositif « La classe, l'œuvre ! » propose à des publics scolaires de s'approprier un patrimoine commun. Dans le cadre de ce dispositif, la photographe Mireille Loup a travaillé avec les élèves en 1ère année de CAP Assistant technique en milieu familial et collectif du Lycée professionnel Perdiguier, à Arles.

Un diaporama de photographies anaglyphe 3D intitulé "Les voies du Rhône" réalisé par les élèves a été projeté pour la Nuit européenne des musées.

### 2. Les médiations en partenariat

Les Rencontres d'Arles : une Rentrée en Images.

En septembre, le musée a participé à une « Rentrée en Images » et accueilli une classe autour de l'exposition temporaire « Mères, Maries, marais ».

### 3. Le « Cahier Ressources » de la Ville d'Arles

Le « Cahier Ressources » répertorie les actions pédagogiques proposées par l'ensemble des opérateurs culturels d'Arles. Le Musée de la Camargue y propose des visites guidées ou des visites-ateliers à partir desquelles les enseignants composent leur projet de classe annuel. Ces projets sont visés et validés par l'inspecteur de l'Éducation nationale. En 2018, 13 classes du territoire ont été reçues dans le cadre de cette démarche, sur des visites guidées thématiques dans le musée et/ou sur le sentier, pour des niveaux allant de la Maternelle au CM2, et un total de 273 élèves.

Le livret de l'offre éducative du Parc de Camargue, intitulé « À l'école de la Camargue » est distribué aux enseignants à la rentrée. Il y présente à la fois les actions mises en place par le service Éducation à l'environnement et au

développement durable, et celles proposées par le Musée de la Camargue et le Domaine de la Palissade.

Ce programme a été présenté au Forum des enseignants de la ville d'Arles organisé par l'IEN, en septembre 2018.

### 4. Un accueil labellisé Tourisme et Handicap

Depuis 2015, le musée a considérablement approfondi ses relations avec les partenaires sociaux, avec l'aide de dispositifs tels que « Ensemble en Provence », à l'initiative du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône ou « Cultures du cœur ».

Les médiateurs du musée ont élaboré un programme d'actions de médiation qui se veulent adaptées aux différents types de publics et à leurs besoins.

Cette année, le musée a accueilli 10 groupes soit 385 personnes via le dispositif « Ensemble en Provence » qui permet la venue de groupes en provenance tout le département des Bouches-du-Rhône grâce à la prise en charge des transports.

Le partenariat avec « Cultures du cœur » se maintient, mais les résultats sont moins évidents dans la mesure où la démarche est différente : les publics agissent en autonomie et ne sont pas pris en charge dans un groupe.

Contact : Christelle Bremond, Estelle Rouquette

## Mise en place au Domaine de la Palissade

Les visites pédagogiques ont été poursuivies, 1800 élèves ont pu ainsi découvrir le site, avec toujours une forte saisonnalité des visites au printemps. Des visites guidées thématiques sont programmées entre avril et septembre pour le grand public. Si elle est majoritairement touristique durant les 2 mois d'été, la fréquentation des autres périodes est surtout constituée de visiteurs en provenance des Bouches-du-Rhône ou des départements limitrophes.

## Références à la charte

Article 9.1. Transmettre la culture camarguaise et recueillir la mémoire des métiers en mutations

Article 9.3. Promouvoir la diversité culturelle par l'échange et la création

Article 10.1. Renforcer la vitalité des réseaux d'habitants, d'usagers et de professionnels et leur implication dans la mise en œuvre de la charte

Article 14.1. Partager la connaissance du fonctionnement des écosystèmes camarguais

## Instances concernées

Commission sensibilisation et éducation au territoire

## Cofinanceur

Conseil Régional, Conseil départemental, État (Drac), Commune d'Arles, Commune des Saintes Maries de la Mer, Commune de Port Saint Louis du Rhône, Parc Naturel Régional de Camargue



#### Ambition 4 Partager la connaissance et ouvrir le delta aux coopérations méditerranéennes



- Le Parc participe à 2 dispositifs éducatifs proposés par les collectivités locales, les sorties découvertes pour les collèges à l'initiative du Conseil départemental et le cahier ressource pour les écoles primaires de la Ville d'Arles. Près de 80 % des animations scolaires réalisées touchent donc des élèves du département des Bouches-du-Rhône, la moitié étant constituée d'enfants du territoire du Parc (Arles compris).

- Les missions de gestion menées à la Palissade sont en adéquation avec certains programmes de lycées professionnels agricoles, de M.F.R. et de BTS. Outre la découverte de l'écosystème zone humide, les élèves bénéficient de séances pratiques au travers de chantiers participatifs organisés sur le site.

- Des groupes d'étudiants sont régulièrement accueillis pour une découverte du site suivie d'une

conférence-débat autour de thématiques concernant leurs cursus universitaires. Cette conférence permet de présenter le Parc naturel régional de Camargue et ses missions, les enjeux du territoire et les relations homme/milieu.

- Un projet partenarial vers le public à handicap a été mené avec l'association L'Essence Ciel de Salin de Giraud. Un groupe de résidents du Hameau du Phare a ainsi découvert l'environnement naturel et architectural du village, au travers d'une initiation à la photographie. Au mois de juin, la mairie annexe a accueilli l'exposition de leur travail photographique.

- La première édition du marché artisanal « Les Art'isans du Rhône » s'est déroulée le dimanche 26 août sur le domaine de la Palissade. Une quinzaine d'exposants ont répondu présents. 250 personnes se sont succédé tout au long de la journée, rythmée par un programme d'ateliers créatifs et de visites de découverte. Le bilan de cet événement est positif, il sera reconduit l'année prochaine.

Contact : Lydie Catala-Malkas

#### Mise en place sur le territoire du Parc Naturel Régional de Camargue

##### Un ancrage territorial

Le programme pédagogique du Parc naturel régional de Camargue s'ancre sur son territoire en s'appuyant sur les acteurs locaux. Il s'adresse au public jeune dans le cadre de leur cursus scolaire ou sur leur temps de loisirs et aux adultes habitants et visiteurs du territoire.

##### Une approche sensible

L'expérience directe, sensible et vivante est privilégiée par un travail de proximité avec les acteurs de l'économie locale basée sur l'étude et la protection de l'environnement, l'agriculture et l'élevage, l'artisanat, le tourisme, afin de susciter des émotions, pour faire aimer et s'approprier cet espace de vie et ses richesses.





Des plasticiens et artistes sont associés à la démarche pédagogique pour y apporter une part de rêve et de créativité et permettre au jeune public d'aborder les sujets autrement.

#### Des approches diversifiées

Pour mener cette mission sur l'ensemble du territoire, le Parc s'appuie sur les sites aménagés pour l'accueil des publics, dont le Domaine de la Palissade et le Musée de la Camargue dont il a la gestion. Il crée également avec ses partenaires des itinéraires de découverte plus confidentiels ou inattendus en ouvrant ponctuellement des lieux réservés ou préservés. Par sa variété et son constant renouvellement, la programmation annuelle des actions éducatives a permis d'élargir et de fidéliser un public régional.

#### Actions de sensibilisation : scolaire du Primaire.

Les agents du Parc réalisent le face à face pédagogique. Par ailleurs, sur certains projets, le parc fait aussi appel à des associations et socioprofessionnels locaux dont les savoir-faire sont indispensables au déroulé des animations.

Les actions du Programme du Parc intitulé « À l'école de la Camargue » sont majoritairement destinées aux classes de Primaire de la circonscription d'Arles. Ces actions sont inscrites dans le dispositif « Cahier ressource » de la Ville d'Arles validé par l'inspecteur de l'Éducation nationale. Ce dispositif mis en place par la Ville d'Arles permet de financer le transport des élèves qui se rendent en animation dans le Parc naturel régional de Camargue.

Actions d'éducation au Territoire dans le cadre du dispositif « Cahier ressource » :

##### 1. Crin blanc revisité :

Objectifs : Connaître et aborder un territoire par une activité humaine : l'élevage du cheval Camargue.

Comprendre ce qu'est un biotope, et comprendre comment une activité humaine peut contribuer à enrichir la diversité biologique par son impact sur l'Environnement.

1 classe inscrite a participé : 24 élèves

##### 2. La riziculture en Camargue :

Objectifs : Comprendre les différents aspects de la gestion de l'eau en Camargue qui permet notamment l'existence de la riziculture lors d'une visite au Musée de la Camargue et aborder l'histoire de la riziculture dans le delta du Rhône à travers les collections du musée.

2 classes participantes (Écoles de la commune d'Arles) : 38 élèves

##### 3. Le taureau Camargue, image d'un territoire:

Objectif : Aborder la culture singulière de l'élevage du taureau « race du biou » en Camargue et découvrir in situ (chez un éleveur) le parcours de vie d'un taureau dans une manade et la conduite d'un troupeau par les gardians.

19 classes participantes : 260 élèves (classes d'Arles uniquement)

##### 4. Initiation à la lecture du paysage en Camargue :

Objectifs : Permettre aux élèves de découvrir les différents milieux du Delta camarguais à partir des collections du Musée de la Camargue et expérimentations sur le sentier d'interprétation du Mas du Pont de Rousty.

3 classes participantes : 54 élèves

#### Actions de sensibilisation scolaires dans le cadre d'événementiels

Ateliers pédagogiques de sensibilisation au Territoire Camarguais et aux rapports entre pratiques d'élevage traditionnelles en Camargue et diversité biologique dans le

#### Références à la charte

Article 9.1. Transmettre la culture camarguaise et recueillir la mémoire des métiers en mutations

Article 9.3. Promouvoir la diversité culturelle par l'échange et la création

Article 10.1. Renforcer la vitalité des réseaux d'habitants, d'usagers et de professionnels et leur implication dans la mise en œuvre de la charte

Article 14.1. Partager la connaissance du fonctionnement des écosystèmes camarguais

#### Instances concernées

Commission sensibilisation et éducation au territoire

#### Cofinanceur

Conseil Régional, Conseil départemental, État (Drac), Commune d'Arles, Commune des Saintes Maries de la Mer, Commune de Port Saint Louis du Rhône, Parc Naturel Régional de Camargue



#### Ambition 4 Partager la connaissance et ouvrir le delta aux coopérations méditerranéennes

cadre du Salon du taureau à Arles : (malles « Découvrons la Camargue » et malle « gardianou »).

102 élèves ont été sensibilisés sur des ateliers de 30 minutes par classes.

#### Actions de sensibilisation aux jeunes hors temps scolaire

Projet de Sensibilisation à la pollution du milieu marin et à la création artistique en direction des jeunes du Centre Robert Mathieu de Port Saint-Louis-du-Rhône avec le plasticien Éméric Jacob.

Ce projet a impliqué un groupe composé d'adolescents (12 à 16 ans) et de jeunes adultes (17 à 23 ans) en voie d'insertion professionnelle.

La particularité de ce projet a été de créer une œuvre collective sur la base de déchets plastiques collectés dans un environnement naturel.

Le chantier s'étalant sur une période de 4 mois a mobilisé un groupe de 16 jeunes

6 sculptures ont finalement été réalisées par les jeunes du Centre Robert Mathieu de la ville de Port-Saint-Louis du Rhône sous la direction et la conduite de l'artiste plasticien Éméric Jacob.

Contact : Julien Faure

#### Mise en oeuvre du dispositif de suivi et d'observation interparc dans le cadre du SIT Pourquoi doter les PNR PACA d'un Observatoire du territoire ?

##### S'adapter au nouveau contexte réglementaire

Doter les PNR d'un Observatoire du territoire découle de la nécessité de s'adapter à un nouveau contexte juridique suite au Décret n°2012-83 du 24 janvier 2012.

Celui-ci instaure que les chartes des PNR comprennent désormais un processus de suivi et d'évaluation qui s'organise autour deux dispositifs complémentaires :

- un dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de la charte ;
- un dispositif de suivi de l'évolution du territoire.

Mutualiser ce dispositif d'observation à l'échelle interparc.

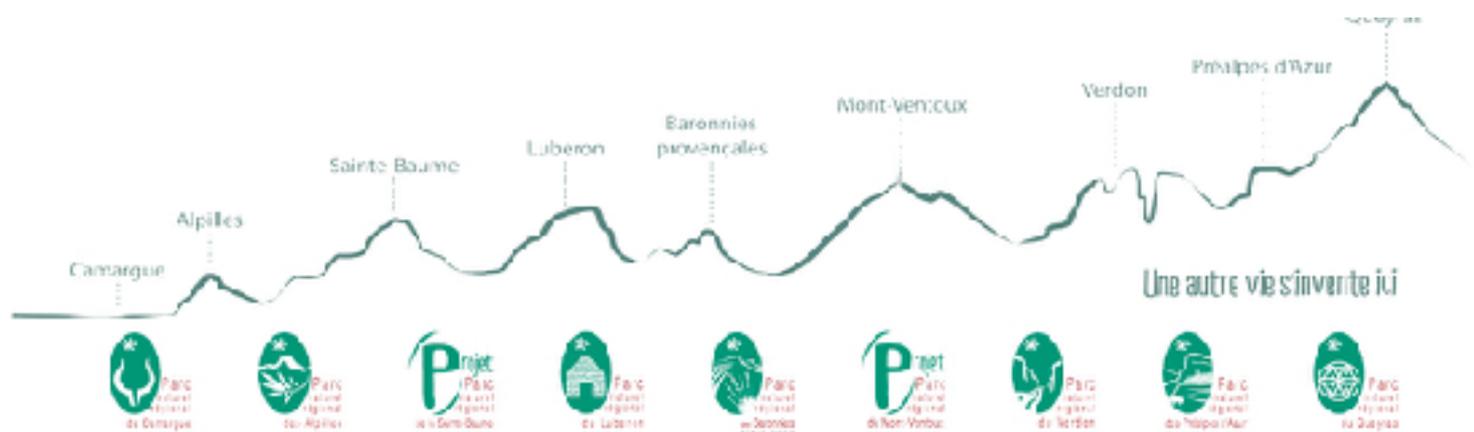
##### Objectifs de l'action :

1. Co-construire en inter-parc les indicateurs des 3 derniers thèmes prioritaires (urbanisme et pression foncière, climat et énergie, les enjeux sociaux et économiques du territoire)
2. Alimenter l'ensemble des indicateurs des 5 thèmes prioritaires
3. Valoriser et diffuser les résultats obtenus en s'appuyant sur la technologie WEB-SIG Dynmap

En 2018 l'accueil sur le Parc de Camargue d'un contractuel sur 6 mois à permis d'avancer sur la structuration la définition de l'arborescence des sous-thèmes, de leur problématique, des critères et de l'exploitation des indicateurs des 5 thèmes prioritaires retenus nécessitent un soutien technique d'un stagiaire par parcs, les premiers développements de requête SQL ont été élaborés un développement informatique spécifique au SIT est également à prévoir afin d'adapter l'infrastructure de données géographiques du SIT aux objectifs de suivi et d'observation des territoires des parcs.

Toutefois l'ensemble des groupes de travail inter parcs n'ayant pas avancé au même rythme, il reste encore défricher un travail conséquent pour rendre l'observatoire opérationnel

Contact : Philippe Isenman





## Coopération internationale Veolia - MAB Camargue et Danube

Les deltas de Camargue et du Danube représentent deux des principales zones humides littorales de l'aire méditerranéenne (Mer Méditerranée et Mer noire). Ces deux territoires associant eau douce, eaux saumâtres et eaux salées sont identifiés dans de nombreux réseaux internationaux communs tels que réserves MAB de l'UNESCO, sites RAMSAR, sites NATURA 2000 d'intérêt communautaire, etc.

Une première réflexion autour d'actions en partenariat avait été initiée en 2000 dans le cadre du programme MEDWET et des échanges au titre de la Convention de Ramsar.

Une des conclusions de ces échanges évoquait la possibilité et la pertinence d'un jumelage entre les deux territoires :

« Le jumelage entre les deltas de Camargue et du Danube doit tenir compte de l'équilibre fragile entre préservation de la nature et activités humaines dans les thématiques des différents plans de gestion et d'action. Les expériences des deux structures de gestion sont à des stades ou à des degrés d'avancement différents, mais complémentaires pour mettre en œuvre des expérimentations sur deux sites inscrits dans une démarche rationnelle de leurs ressources à travers la convention internationale RAMSAR ».

Depuis 2000, la modification de la Réserve MAB de Camargue permet également d'envisager un partenariat sous cette égide également et associant la Fondation scientifique de la Tour du Valat.

La mission de juillet 2015 à Tulcea, menée dans le cadre des actions de la Fondation Véolia, a permis de confirmer l'intérêt de concrétiser un partenariat permettant notamment à court terme de mobiliser des financements européens pour les deux territoires. L'ensemble des partenaires (RBDD, PNRC, Véolia, Fondation Véolia) a donc réitéré cette volonté commune.

Ce partenariat doit porter conjointement sur les enjeux écologiques et socio-économiques propres à chaque territoire, dans l'objectif d'assurer un développement harmonieux de ces zones deltaïques en préservant les équilibres écologiques, la biodiversité et en améliorant les conditions de vie des populations et des acteurs socio-économiques liés aux zones humides (pêcheurs, chasseurs, exploitants de roseaux, saliniers, agriculteurs, acteurs de promotion de tourisme durable, etc.).

Le partenariat mis en place entre les deux territoires (scientifique, opérationnel, économique, culturel...) permettrait indéniablement de concourir au montage de projets de coopération internationaux intégrant les grandes zones humides deltaïques de Méditerranée et de Mer noire.

Les années 2017 et 2018 ont vu la coopération se développer avec la venue en Camargue d'une délégation roumaine en mai 2018, en tant qu'invité d'honneur du Festival de la Camargue à Port Saint-Louis du Rhône. À cette occasion, ils ont pu participer en tant qu'observateurs au jury local du concours agricole des prairies fleuries dans l'objectif d'une organisation 2019 commune entre Camargue et delta du Danube. Une délégation du jury local s'est rendue dans le delta du Danube en juin 2018 afin d'étudier les possibilités parcellaires pour le concours.

Contact : Stéphane Arnassant

### Références à la charte

Article 13.2. Faire de l'Observatoire Camargue l'outil de référence du delta

Article 14.1. Partager la connaissance du fonctionnement des écosystèmes camarguais

Article 14.2. Faire de l'Observatoire Camargue un outil de restitution interactif

### Instances concernées

Commission sensibilisation et éducation au territoire

### Cofinanceur

Mecénat Véolia, Parc Naturel Régional de Camargue

## Composition du Comité syndical au 23/03/2017

**Président : Roland Chassain**  
**Vice\_Présidents :**  
**Région : Jean-Marc MARTIN-TEISSERE**  
**Département : Corinne CHABAUD**  
**Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial ALVAREZ**  
**Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle HENault**

Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
<b>Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>			
Béatrice ALIPHAT	Nicolas ISNARD		
Mireille BENEDETTI	Eléonore LEPRETTRE		
Pascale LICARI	Philippe MAURIZOT		
Jean-Marc MARTIN-TEISSERE	Ludovic PERNEY		
<b>Département des Bouches-du-Rhône</b>		<b>Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles</b>	
Corinne CHABAUD	Marie-Pierre CALLET	Didier HONORE	Stéphane HEDOUIN
Bruno GENZANA	Henri PONS	<b>Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône</b>	
Patricia SAEZ	Aurore RAOUX	Bertrand MAZEL	Nicolas DE SAMBUCY
<b>Commune d'Arles</b>		Bernard ARSAC	Manuela GINOUX-STOFFEL
Bernard BACCHI	Claude LECAT	<b>Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône</b>	
Alain DERVIEUX	Sylvie LEPESANT	Bertrand MAZEL	Nicolas DE SAMBUCY
David GRZYB	Jean-Yves PLANELL	Bernard ARSAC	Manuela GINOUX-STOFFEL
Nicolas KOUKAS	Gilles RUIZ	<b>Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône</b>	
<b>Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône</b>		Henri RIVAS	Patricia BLANCHET
Martial ALVAREZ	Laurent BONFILS	Jean-Marc TAIEB	Patrick BONNET
Jérôme BERNARD	Cécile DUPONT	<b>Métropole Aix-Marseille-Provence</b>	
Jean-Paul GAY	Stéphane NAVARRO	Aline CIANFARANI	Eric DIARD
Marc MINORETTI	Maria Dolorès PARRODI	<b>Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette</b>	
<b>Commune des Saintes-Maries-de-la-mer</b>		Nicolas JUAN	Gilles AYME
Roland CHASSAIN	Colette CARRIÉ	<b>Syndicat mixte de gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles</b>	
Christelle AILLET	Frédéric GIBERT	Bernard ARSAC	Olivier ROLLIN
Roger DE MURCIA	Martine GONNET	Bruno BLOHORN	
Isabelle HENault	Patrick PAC	Bertrand MAZEL	

# Composition du Conseil scientifique et d'éthique du Parc et de la réserve de Biosphère

ALLARD Paul	MARTIN Jean-Louis
BELLAN-SANTINI denise	MATHEVET Raphael
BLONDEL Jacques : Président	MEDARD-BLONDEL Anne
BONHOMME François	MICHAUD Henri
BOUSTRON Olivier	MICOUD André
CHADENAS Céline	MOURET Jean-Claude
CHEYLAN Marc	PICON Bernard
DUCLOS Jean-Claude	POULIN Brigitte
GRASLAND Loïc	RAMADE François
DUNCAN Patrick	SABATIER François
GRILLAS Patrick	TOURENQ Jean-Noel
GUILLEMAIN Mathieu	UNTERMAIER Jean
LANDURÉ Corinne	VAQUER André
LETOURNEUX François : Président	VELLA Claude
LIFRAN Robert	

## Agents saisonniers

Fonction		Fonction	
Pauline ROCHOTTE	Ecogarde	Crestey Alexandre	Stagiaire
Aline FLECHET	Ecogarde	Moulin Vincent	Stagiaire
José BARBA	Ecogarde	Primpier Juliette	Stagiaire
François Roux	Ecogarde	Sabathier Romy	Stagiaire
Bonnet Anaïs	Stagiaire	Sottocasa Mélanie	Stagiaire
Chalard Alexis	Stagiaire	UGNON-COUSSIOZ Éliot	Stagiaire
		Vanel Laurie	Stagiaire

## Liste du personnel par pôle

Direction		Nom	Prénom	Fonction	Statut	ETP
		VIANET	Régis	Directeur général	CDI	1
		HERITIER	Cécile	Assistante de direction	CDI	1
		GAL	Régine	Chef de projet	CDI	0,97
Sous direction	Pôle	Nom	Prénom	Fonction	Statut	ETP
Administration générale et ressources	Administration générale	DURIF VARAMBON	Pascale	Adjointe de direction, Chef de pôle	Titulaire	0,67
		ABBES	Régine	Agent administratif d'accueil	PEC	0,04
		CHARITOS	Sophie	Chargée de gestion administrative	Titulaire	1
		LOEILLET	Catherine	Agent administratif d'accueil	Contractuel	0,79
		MALATRASI	Alice	Chargé des marchés et de la commande publique	Titulaire	1
		MERCIER	Marjorie	Agent administratif d'accueil (2/5)	Titulaire	0,4
		PERRIN	Régine	Assistante de gestion	CDI	1
		RYCKELYNCK	Virginie	Assistante de gestion administrative et financière	Titulaire	0,9
	ZERGAOUI	Andrea	Agent administratif d'accueil	Titulaire	1	
	Cellule technique	CHENOUIFI	Said	Agent technique	Titulaire	1
		PANDO	David	Agent de maintenance	Titulaire	1
		JALABERT	Frédéric	Agent de gestion des espaces naturels	Titulaire	1
		MICELLI	Fabian	Agent de gestion des espaces naturels	Titulaire	1
		MULLER	Antoinette	Agent de maintenance	Titulaire	0,28

Sous direction	Pôle	Nom	Prénom	Fonction	Statut	ET P	
Patrimoine et territoire	Patrimoine, culture et vie locale	ROUQUETTE	Estelle	Adjointe de direction, Chef de pôle	Titulaire	0,9	
		BREMOND	Christelle	Agent d'accueil et de médiation culturelle	Titulaire	1	
		CERVILLA	Muriel	Chef de projet	CDI	1	
		CRIADO	Agnès	Agent d'accueil et de médiation culturelle	Titulaire	1	
		SANTICOLI	Jean-Jacques	Agent d'accueil et de médiation culturelle	Titulaire	1	
		TINDILLE	Anne	Agent d'accueil et de médiation culturelle	Titulaire	1	
		WALKER	Julie	Chargé de mission	Titulaire	0,54	
	Évaluation, connaissance et valorisation du territoire	BRIFFAUD	Jean-Christophe	Chef de pôle	Titulaire	1	
		ISENMANN	Philippe	Chargé de mission	CDI	1	
		MEBREK	Chantal	Chargé d'étude	CDI	0,8	
		MERCIER	Marjorie	Chargé de la documentation et de l'information (3/5)	Titulaire	0,4	
		FAURE	Julien	Chargé de mission	CDI	1	
	Ressources naturelles et développement local	Eau et développement rural	BOU	Laure	Adjointe de direction, Chef de pôle	Titulaire	1
			GRANIER	Marie	Chargé de mission	Titulaire	1
JOUVENEL			Aurélien	Chargé de mission	Titulaire	1	
LASSUS DEBAT			Aurélien	Chargé d'étude	CDD	0,88	
RICHARD			Julie	Chargé de mission	CDD	1	
SPAGNA			Michel	Agent de maintenance	CAE	0,14	
VADON			Anne	Chargé de mission	CDI	1	
Biodiversité et patrimoine naturel		ARNASSANT	Stéphan	Chef de pôle	Titulaire	1	
		GRILLAS	Célia	Chargé de mission	CDD	1	
		MONTCOURTOIS	Cécile	Chargé de mission	CDD	0,54	
		LOMBARDINI	Katia	Chargé de mission	CDD	1	
		LOUCHE-MAROBIN	Delphine	Chargé de mission	Titulaire	1	
Gestion des terrains naturels		HEMERY	Gaël	Chef de pôle	CDI	1	
		BEAUCLAIR	GUEWEN	Garde gestionnaires	CDD	0,6	
		CATALA-MALKAS	Lydie	Chargée d'animation et de suivis des espaces naturels	Titulaire	1	
		CEYTE	SYLVAIN	Garde gestionnaires	CDD	1	
		DOREAU	VIOLAINE	Chargée de gestion	CAE	0,6	
		ESPOSITO	AGNES	Agent d'accueil et de sensibilisation	Titulaire	0,75	
		HERVY	ANNE-SOPHIE	Agent d'accueil et de sensibilisation	Contractuelle	1	
		ORY	VANESSA		Contractuelle	1	
		POULET	LAETITIA	Garde gestionnaires	Titulaire	1	
		REVEST	FABIEN	Garde gestionnaires	Titulaire	0,73	
		RODRIGUEZ	ESTELLE	Agent d'accueil et de sensibilisation	CAE	0,42	
		ROUX	FRANÇOIS		Contractuel		
		TETREL	CLAIRE	Coordination des suivis scientifiques	Titulaire	0,9	
		VIALET	EMMANUEL	Chargée d'animation et de suivis des espaces naturels	Titulaire	1	
YOUSSEF	NADINE	Agent d'accueil et de sensibilisation	Titulaire	0,5			

## Rapport d'activité 2018 du Parc naturel régional de Camargue

**Directeur de la publication** : Roland Chassain

**Responsable de la rédaction** : Régis Visiedo

**Analyse et synthèse des données** : Jean-Christophe Briffaud

**Rédaction** : responsable des opérations, Jean-Christophe BRIFFAUD

**Mise en page** : Jean-Christophe Briffaud

**Source des données** :

- Responsable des opérations
- Pôle administratif (budget, ressources humaines)
- Logiciel EVA
- Système d'information territorial mutualité (SIT des PNR Région Sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur)
- Site internet du Parc

Mai 2020



### **Parc naturel régional de Camargue**

Mas du Pont de Rousty  
13200 Arles  
Tel. 04-90-97-10-40  
Mail : [secretariat@parc-camargue.fr](mailto:secretariat@parc-camargue.fr)

[www.parc-camargue.fr](http://www.parc-camargue.fr)

[www.pnrpaca.org](http://www.pnrpaca.org)

[www.idees-de-camargue.fr](http://www.idees-de-camargue.fr)

[www.facebook.com/parc.naturel.regional.camargue](https://www.facebook.com/parc.naturel.regional.camargue)

[www.facebook.com/parcnaturelregionaldecamargue](https://www.facebook.com/parcnaturelregionaldecamargue)

Avec la participation financière de la  
Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur





Rapport  
d'activité  
2018

Parc naturel  
régional  
de Camargue